

Site FR 9400595
Directive « Habitats »

**Iles Sanguinaires – La Parata
Golfe de Lava
(Corse du Sud)**



Mai 2005

DOCUMENT D'OBJECTIFS **du site Natura 2000** **FR 9400595**

Iles Sanguinaires – La Parata **Golfe de Lava**

Opérateur



AJACCIO

Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain d'Ajaccio,
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
Siège social : Parc des Milelli - 20 090 AJACCIO
Tel / Fax : 04 95 10 06 91 - e-mail : cpieajaccio@free.fr

Rédaction
Christine Natali
Ségoène Travichon

Mai 2005

Photos de couverture :

- Linares jaunes (Natali, 2003)
- Dune de Lava (Natali, 2003)
- La Parata vue de Mezzu Mare (Le Dru, 2004)

SOMMAIRE

LE RESEAU NATURA 2000	5
L'OPERATEUR DU SITE	6
1 DESCRIPTION GENERALE DU SITE.....	7
1.1 Localisation et périmètre du site (carte 1).....	7
1.1.1 Iles Sanguinaires – La Parata.....	7
1.1.2 Golfe de Lava.....	7
1.2 Statut foncier.....	7
1.2.1 Iles Sanguinaires – La Parata.....	7
1.2.2 Golfe de Lava.....	7
1.3 Protections réglementaires et inventaires.....	8
1.3.1 Iles Sanguinaires – La Parata (carte 5).....	8
1.3.2 Golfe de Lava.....	9
1.4 Le formulaire standard de données (annexe I).....	9
1.5 Les habitats et les espèces présentes.....	9
1.6 Compléments	12
2 LA ZONE DES ILES SANGUINAIRES – LA PARATA.....	13
2.1 Caractéristiques biologiques du site	13
2.1.1 Méthode d'étude de la végétation.....	13
2.1.2 Caractérisation des habitats (PARADIS, 2001).....	13
2.1.2.1 La Parata (cartes 6, 7, 8 et 9 ; tab. II).....	13
2.1.2.2 Les Iles Sanguinaires (cartes 10, 11 et 12 ; tab. III).....	14
2.1.3 La faune présente	20
2.1.3.1 La faune à la Parata	20
2.1.3.2 La faune aux Iles Sanguinaires	21
2.1.3.3 Altération du milieu par l'avifaune sur les Sanguinaires	21
2.1.4 Tableau synthétique.....	23
2.2 Les activités humaines et le programme d'actions de l'Opération Grand Site	26
2.2.1 Présentation de l'Opération Grand Site.....	26
2.2.2 La presqu'île de la Parata.....	26
2.2.3 La colline de la Parata.....	27
2.2.4 Les activités humaines aux Iles Sanguinaires et leurs impacts	27
2.3 Les actions à mener	28
2.3.1 Problématiques	28
2.3.2 Les actions concernant les habitats et la flore	29
2.3.3 Les actions concernant la faune.....	30
2.3.4 L'accueil et l'information du public.....	30
2.3.5 L'extension sur une zone maritime.....	31
2.4 Les fiches actions sur la zone des Iles Sanguinaires-la Parata.....	31
1. Eradication de <i>Carpobrotus edulis</i> pour la conservation d'habitats côtiers	
2. Suivi patrimonial de la flore à la Parata	
3. Suivi patrimonial de la flore aux Iles Sanguinaires	
4. Restauration des habitats à la Parata	
5. Lutte contre l'érosion du sol aux Iles Sanguinaires	
6. Protection des espèces végétales endémiques aux Iles Sanguinaires	
7. Suivi patrimonial du Phyllocladus d'Europe, <i>Phyllocladus europaeus</i>	
8. Suivi patrimonial de la Patelle géante, <i>Patella ferruginea</i>	

9. Nettoyage manuel des macrodéchets
10. Information et sensibilisation du public
11. Gestion des Iles Sanguinaires
12. Extension du site sur la zone marine autour des Iles Sanguinaires et de la Parata

3 LA ZONE DU GOLFE DE LAVA 45

3.1 Caractéristiques biologiques du site 45

- 3.1.1 *Caractérisation des habitats naturels* 45
- 3.1.2 *La faune présente (carte 17)* 47
- 3.1.3 *Valeur patrimoniale* 47

3.2 L'enjeu majeur : la Linaire jaune (*Linaria flava sardoa*) 50

- 3.2.1 *Répartition géographique*..... 50
- 3.2.2 *Statut de protection* 50
- 3.2.3 *Caractéristiques biologiques et écologiques*..... 50
- 3.2.4 *Vulnérabilité et menaces* 51
- 3.2.5 *Sa présence sur la dune de Lava* 52
 - 3.2.5.1 *Localisation* 52
 - 3.2.5.2 *Evolution du nombre de pieds* 52

3.3 Les activités humaines et leurs impacts sur le site 53

- 3.3.1 *Pratique de l'élevage* 53
- 3.3.2 *Aménagements liés au tourisme et urbanisation* 53
- 3.3.3 *Occupations et usages non autorisés de la basse terrasse* 54
 - 3.3.3.1 *Les cabanons du Port Provençal* 54
 - 3.3.3.2 *Les cabanons sur la dune* 54
 - 3.3.3.3 *Circulation des véhicules à moteur sur la dune*..... 54
- 3.3.4 *Difficultés de mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de la station*..... 55

3.4 Les actions à mener 56

- 3.4.1 *La sauvegarde de la Linaire jaune*..... 56
- 3.4.2 *La faune*..... 56
- 3.4.3 *L'information du public* 57
- 3.4.4 *Au-delà de Natura 2000*..... 57

3.5 Fiches action 57

13. Suivi patrimonial de la Linaire jaune
14. Mise en défens de l'ensemble de la station à Linaire jaune :
 1. Extension de la zone Natura 2000 sur la Commune d'Alata
15. Mise en défens de l'ensemble de la station à Linaire jaune :
 2. Empêcher la circulation des véhicules à moteur sur la dune
16. Mise en défens de l'ensemble de la station à Linaire jaune :
 3. Blocage des accès
17. Mise en défens de l'ensemble de la station à Linaire jaune :
 4. Clôturer la station à Linaire jaune
18. Restauration des habitats favorables à la Linaire jaune
19. Nettoyage manuel des macrodéchets
20. Surveillance continue du Faucon pèlerin à Lava
21. Surveillance continue du Phyllodactyle d'Europe à Lava
22. Inventaire de la Tortue d'Hermann à Lava
23. Réimplantation du Balbuzard pêcheur à Lava
24. Information et sensibilisation du public
25. Nouvelle organisation du Golfe de Lava

BIBLIOGRAPHIE 71

LISTE DES SIGLES 74

ANNEXES 75

LE RESEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 englobe l'ensemble des sites à forte valeur écologique du territoire communautaire, ce sont :

- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignées au titre de la Directive CEE 92/43 dite « Directive Habitats » du 21 mai 1992,
- les Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de la Directive CEE 79/409 dite « Directive Oiseaux » établie en 1979.

La Directive « Habitats » contribue en fait à un objectif général de développement durable. Son but est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences scientifiques, économiques, sociales, culturelles et régionales. En France, les Ministres de l'environnement successifs ont choisi de privilégier une démarche de contractualisation. Pour y parvenir, il a été décidé d'accompagner l'acte de désignation officiel des sites en ZSC de « Documents d'Objectifs ». Ces documents constituent en quelque sorte des plans de gestion, concertés, réalisés en associant les différents acteurs concernés par le site (habitants, propriétaires fonciers, usagers, élus, représentants socio-professionnels).

Le site regroupant les Iles Sanguinaires, la Parata, la plage de Lava et Punta Pelusella a été proposé par la France comme Site d'Importance Communautaire car il abrite plusieurs espèces et habitats de la Directive Habitats. Les Iles Sanguinaires ont été désignées Zone de Protection Spéciale car elles abritent plusieurs espèces de la Directive « Oiseaux », cette ZPS fait l'objet d'un Document d'Objectifs (DIREN, 2004b).

Deux groupes de travail (« Sanguinaires – Parata » et « Golfe de Lava ») se sont réunis afin de discuter des actions à mener sur ces sites. Diverses réunions et entretiens avec tous les acteurs locaux ont également permis la rédaction de ce document (annexe).

L'OPERATEUR DU SITE : LE CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT D'AJACCIO

L'Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain (APIEU) a été créé en 1997. Cette association a pour objectif principal le développement de l'éco-citoyenneté. L'action majeure de l'association est l'éducation à l'environnement et au développement durable des jeunes dans le cadre éducatif scolaire et associatif. Tous les thèmes de l'environnement sont abordés : énergie, déchets, eau, milieux naturels, biodiversité... à travers une pédagogie faisant une large part aux sciences. Les autres secteurs développés sont :

- l'animation d'un Espace Info Energie qui renseigne le grand public sur la maîtrise de l'énergie,
- la conduite d'un chantier d'insertion par le jardinage et l'entretien des espaces naturels.

Depuis 2002, cette association fait partie de l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (UNCPPIE), reconnue d'utilité publique.

Le CPIE d'Ajaccio a été désigné par la Direction Régionale de l'Environnement comme opérateur de deux sites Natura 2000 dont les aires se recouvrent en partie :

- au titre de la directive « Oiseaux », la Zone de Protection Spéciale des Iles Sanguinaires FR 9410096 (DIREN, 2004b),
- au titre de la Directive « Habitats », le site « Iles Sanguinaires – La Parata – Golfe de Lava » FR 9400595, (document présent).

Notre mission en tant qu'opérateur a couvert divers aspects :

- l'organisation et l'animation des réunions de travail,
- la médiation auprès des différents acteurs (administrations, élus, propriétaires fonciers, professionnels, experts scientifiques...),
- les prospections et les comptages des espèces animales et végétales
- la rédaction du DOCOB proprement dite.

1 Description générale du site

1.1 Localisation et périmètre du site (carte 1)

1.1.1 Iles Sanguinaires – La Parata

La surface de cette zone est de 65 ha.

Le site de la Parata (22 ha) se trouve à l'extrémité ouest d'Ajaccio, il est constitué d'une colline massive, qui culmine à 85 m, et d'une petite presqu'île avec à son sommet une tour génoise à 55 m d'altitude. Un isthme très étroit relie la colline à la pointe.

L'archipel est constitué de quatre îlots dont la surface est d'environ 43 ha (données SIG de la DIREN) et de 34,7 ha au cadastre qui ne prend pas en compte le domaine public maritime :

- Mezzu Mare est la plus grande île (31 ha), la plus haute (80m) et la plus éloignée de la côte,
- Isola di Cala d'Alga très proche de Mezzu Mare,
- Isoloto (ou Iles des Cormorans)
- Isola di Porri, la plus proche de la côte.

1.1.2 Golfe de Lava

Le Golfe de Lava se situe au nord de la ville d'Ajaccio (Corse du Sud). Le site Natura 2000 occupe 150 ha sur la commune d'Appietto. Il comprend deux secteurs très différents :

- Au nord : la grande colline de la Punta Pelusella qui est rocheuse,
- Au sud : la basse terrasse sableuse du fond du golfe et le cours inférieur du ruisseau Lava.

1.2 Statut foncier

1.2.1 Iles Sanguinaires – La Parata

La Parata est la propriété de la ville d'Ajaccio, il existe des enclaves (carte 2):

- le restaurant I Sanguinari appartient à la Société Brassens Folacci,
- le relais appartient à la société Electricité de France.

Les Iles Sanguinaires sont la propriété du Département de la Corse du Sud, quatre enclaves existent (carte 3) :

- le sémaphore appartient au Ministère de la Défense,
- l'éolienne, les ruines du Lazaret et le phare appartiennent au Ministère de l'Urbanisme et du Logement.

1.2.2 Golfe de Lava

Toute la zone se situe sur la commune d'Appietto et appartient à des propriétaires privés (carte 4).

1.3 Protections réglementaires et inventaires

1.3.1 Iles Sanguinaires – La Parata (carte 5)

Les Iles Sanguinaires et la Parata sont classées en paysage remarquable au titre de la Loi Littoral et des articles L. 146.1 à L. 146.9 du code de l'urbanisme concernant les espaces remarquables et les espaces proches du rivage (DDE & DIREN, 2004).

Les Iles Sanguinaires et la Parata constituent un Site Classé depuis juillet 1974, il représente 1385 ha qui comprend une grande zone marine. Cette dénomination correspond à la loi du 2 mai 1930 qui définit les sites classés comme :

« Monuments naturels et sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Sont susceptibles d'être classés les sites dont l'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque exceptionnel justifie une politique rigoureuse de conservation. Un site classé doit être maintenu et ne subir aucune modification sans autorisation ministérielle ou préfectorale. » (OEC, 2000)

La Parata (21 ha) est un site inscrit depuis 1951, défini par la loi du 2 mai 1930 comme :

« Monuments naturels et sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Sont susceptibles d'être inscrits les sites qui, sans présenter une valeur ou une fragilité telles que soit justifié leur classement, ont suffisamment d'intérêt pour que leur évolution soit surveillée de très près. Un site inscrit ne peut subir de modifications qu'après avis de l'architecte des Bâtiments de France. » (OEC, 2000)

Les Iles Sanguinaires constituent une Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) n° CS10, définie par la Directive 79/409 du Conseil des Communautés Européennes qui a pour objectifs :

- *« la protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés,*
- *la protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices. » (OEC, 2000)*

Les Iles Sanguinaires et la Parata constituent une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I. En application de la circulaire du 14 mai 1991 :

« Les ZNIEFF constituent un inventaire scientifique et un outil de connaissance, destiné à éclairer les décisions, notamment urbanistiques. Cet outil ne se substitue ni aux études d'impact ni aux expertises. Il indique la présence d'un enjeu important qui requiert une attention et des études plus approfondies. Cet inventaire est évolutif et tient compte de découvertes floristiques et faunistiques et éventuellement de la disparition de certaines espèces animales et végétales. La ZNIEFF de type I est une secteur d'une superficie en général limitée, caractérisé par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. » (OEC, 2000)

1.3.2 Golfe de Lava

La colline de la Punta Pelusella et la dune de Lava font partie des espaces remarquables définis et listés par les articles L. 146.6 et R. 146.1 du code de l'urbanisme. Ces espaces constituent l'un des éléments essentiels à l'application de la Loi Littoral (DDE & DIREN, 2004).

La dune du Golfe de Lava (3 ha) constitue une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I (n° 01840000).

La tour de Pelusella est comprise dans le site inscrit « tours génoises des côtes de Corse » depuis 1942 et défini par la loi du 2 mai 1930 .

1.4 Le formulaire standard de données (annexe I)

Les Formulaires Standard de Données, ou FSD, sont, avec la carte des sites, les seuls documents descriptifs transmis obligatoirement à la Commission Européenne. Ils sont rédigés par la Direction Régionale de l'Environnement et définissent plusieurs aspects :

- identification du site,
- localisation du site
- informations écologiques
- description du site
- protection du site et mise en relation avec le Code Corine
- impacts et activités sur le site et aux alentours

Le FSD de la pSIC « Iles Sanguinaires – La Parata – Punta Pelusella – Dune de Lava » a été rédigé en octobre 1995.

La superficie totale du site est de 215 ha : 150 ha sur la commune d'Appietto (Golfe de Lava), 65 ha sur la commune d'Ajaccio (Iles Sanguinaires, la Parata).

1.5 Les habitats et les espèces présentes

La présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire (tab. 1) justifie la création du site Natura 2000. Ainsi, on peut noter la présence de :

- 7 habitats de l'annexe I de la Directive « Habitats »,
- 4 espèces animales et 1 espèce végétale de l'annexe II de la Directive « Habitats »,
- 5 espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » sur les Iles Sanguinaires aussi désignée en Zone de Protection Spéciale (DIREN, 2004b).

Tableau I : Liste des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 « Iles Sanguinaires – la Parata – dune de Lava – Punta Pelusella » d'après le Formulaire Standard (annexe)

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt européen de l'annexe I	Type de végétation	Surface de l'habitat sur le site	Cotation *	Iles Sanguinaires	La Parata	Golfe de Lava
1210	Végétation annuelle des laissées de mer	Végétation basse et discontinue à <i>Cakile maritima</i> des hauts de plage de galets de Mezzu Mare	2,1 ha	C	●		
1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes	Groupements des <i>Crithmo-Limonietea</i> et des <i>Sarcocornietea fruticos</i> , dans lesquels l'espèce endémique corse <i>Limonium articulatum</i> est présente	21,5 ha	A	●	●	●
1430	Fourré halo-nitrophile (<i>Pegano-Salsoletea</i>)	Fourrés des sols secs sous climat aride avec présence de <i>Artemisia arborescens</i>	21,5 ha	B	●		
2120	Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> (subsp. <i>arundinacea</i>)	Touffes d'oyat discontinues (par suite des impacts) sur le recouvrement sableux éolien de la terrasse du Golfe de Lava	2,1 ha	D			●
2230	Pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i>	Groupement à <i>Silene sericea</i> , <i>Linaria flava</i> subsp. <i>sardoa</i> et <i>Corynephorus articulatus</i> sur le recouvrement sableux éolien de la terrasse du Golfe de Lava	2,1 ha	D			●
5320	Formations basses à <i>Helichrysum italicum</i>	Pelouses mixtes en voie d'envahissement par <i>Helichrysum italicum</i> , <i>Euphorbia pithyusa</i> , <i>Thymelaea hirsuta</i>	10,7 ha	B	●	●	
9320	Fourré à lentisque et oléastre	Maquis à lentisque (<i>Pistacia lentiscus</i>) présentant des oléastres (<i>Olea europaea</i> subsp. <i>oleaster</i>) plus ou moins hauts, maquis classable dans l' <i>Oleo-Ceratonion</i>	32,2 ha	A	●	●	●

* cotation du FSD pour la représentativité :

A représentativité excellente

B représentativité bonne

C représentativité significative

D représentativité non significative

Espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats »	Nom scientifique	Effectif	Cotation du FSD *	Iles Sanguinaires	La Parata	Golfe de Lava
Discoglosse sarde	<i>Discoglossus sardus</i>		D		●	
Tortue d'Hermann	<i>Testudo hermanni</i>		D		●	●
Phyllodactyle d'Europe	<i>Phyllodactylus europaeus</i>		C	●	●	●
Papillon porte queue de Corse	<i>Papilio hospiton</i>		D	?	?	?
Linaire jaune	<i>Linaria flava</i>	1200 pieds en 2005	B			●

* pourcentage de la population sur le site par rapport à la population sur le territoire national :

A : 100% ≥ p > 15%

B : 15% ≥ p > 2%

C : 2% ≥ p > 0%

D : population non significative

Espèces nicheuses de l'annexe I de la Directive « Oiseaux »	Nom scientifique	Effectif	Cotation du FSD *	Iles Sanguinaires	La Parata	Golfe de Lava
Cormoran huppé de Méditerranée	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	148 couples en 2004	A	●		
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	2 couples	D	●		●
(Balbuzard pêcheur)	<i>(Pandion haliaetus)</i>	0	D			
Fauvette sarde	<i>Sylvia sarda</i>	?	D	●		
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	?	D	●		

* pourcentage de la population sur le site par rapport à la population sur le territoire national :

A : 100% ≥ p > 15%

B : 15% ≥ p > 2%

C : 2% ≥ p > 0%

D : population non significative

1.6 Compléments

Les études réalisées depuis le renseignement des formulaires standards, les comités de pilotage, les groupes de travail, les entretiens avec l'ensemble des acteurs, les prospections de terrain nous offrent une meilleure connaissance du site qui nous impose d'évaluer les informations contenues dans les formulaires standards.

▪ Les espèces et les habitats

Deux espèces figurant au formulaire standard ne seront pas prises en compte dans le Document d'Objectifs car leurs effectifs sont trop faibles : le Discoglosse sarde et le Papillon porte queue de Corse dont la présence est considérée comme non significative (cotation D du FSD).

L'habitat 1430 des fourrés halo-nitrophiles (*Pegano-Salsoletea*) inclut *Artemisia arborescens* et *Senecio cineraria*. D'après Paradis & Piazza (2003b), ces espèces témoignent d'une forte emprise humaine et les formations observées doivent être classées dans la classe des *Helichryso-Crucianelletea* et l'ordre des *Helichrysetalia italici*. Les cartes établies par ces auteurs n'inscrivent pas les associations observées dans l'habitat d'intérêt communautaire 1430 : fourrés halo-nitrophiles (*Pegano-Salsoletea*) signalé dans le FSD.

▪ Le périmètre du site Natura 2000

→ Iles Sanguinaires – La Parata : extension en zone marine

Nous proposons d'inclure en site Natura 2000 la zone marine autour des Iles Sanguinaires afin d'établir un lien géographique entre les îles et la Parata et de prendre en compte l'importance écologique et économique des eaux. C'est d'autre part en accord avec le périmètre du site classé qui couvre 1385 ha (dénommé Iles des Sanguinaires, DPM et pointe de la Parata).

Importance écologique : la zone marine abrite

- deux habitats de la Directive (GANTEAUME & al, 2004) : l'herbier à Posidonie, *Posidonia oceanica*, qui est un habitat prioritaire et les récifs (roche médiolittorale supérieure, roche infralittorale à algues photophiles et le coralligène),
- une espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats » : le Grand dauphin, *Tursiops truncatus*, 2 espèces de l'annexe IV : la Patelle géante, *Patella ferruginea* et la Grande nacre, *Pinna nobilis*,
- la ressource alimentaire (labridés en majorité) du Cormoran huppé de Méditerranée, *Phalacrocorax aristotelis*, espèce de l'annexe I de la Directive « Oiseaux », cette espèce ne se déplace d'ailleurs pas beaucoup pour s'alimenter,

Importance économique :

- les pêcheurs professionnels du Golfe d'Ajaccio calent leur filets non loin des îles, mais c'est sans doute la pêche aux oursins qui est la plus pratiquée à proximité des îles,
- il existe aussi une forte pression de chasse sous marine et sans doute de braconnage,
- Mezzu Mare constitue une destination touristique : bateliers (environ 8000 visiteurs par an), kayaks, jets ski, bateaux à moteur, voiliers. Ceci engendre un trafic non négligeable qui peut entraîner un dérangement des oiseaux marins et le mouillage non organisé est dommageable pour l'herbier de Posidonie,
- Les clubs de plongée ont des sites autour des îles (Tabernacle notamment).

→ Golfe de Lava

La procédure d'extension est en cours sur la commune d'Alata afin de prendre en compte l'ensemble de la station à Linaire jaune, cette extension comprend la parcelle n°1 appartenant à la commune d'Alata et les parcelles n°2 et 446 en partie appartenant à Madame Wissmeyer.

2 La zone des Iles Sanguinaires – la Parata

2.1 Caractéristiques biologiques du site

2.1.1 Méthode d'étude de la végétation

La cartographie des habitats a été effectuée par l'Association Scientifique de Travaux, Etudes et Recherches sur l'Environnement (PARADIS, 2001), selon les méthodes utilisées en phytosociologie classique, à savoir :

- relevés de végétation le long de transects disposés parallèlement aux gradients des milieux,
- élaboration de cartes de la végétation à grande échelle.

Les relevés doivent être effectués sur des surfaces où la végétation est le plus homogène possible. Chaque espèce trouvée dans chaque relevé est affectée d'un coefficient d'abondance-dominance suivant qui est le plus couramment utilisé :

- r individu rare
- + recouvrement très faible (< 1%)
- 1 recouvrement compris entre 1 et 5%
- 2a recouvrement compris entre 5 et 12,5%
- 2b recouvrement compris entre 12,5 et 25%
- 3 recouvrement compris entre 25 et 50%
- 4 recouvrement compris entre 50 et 75%
- 5 recouvrement compris entre 75 et 100%

2.1.2 Caractérisation des habitats (PARADIS, 2001)

Deux codes sont utilisés pour la description des habitats et de la flore :

- **en gras, les habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats »**
- **en surligné gris, les espèces d'intérêt patrimonial non inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats ».**

2.1.2.1 La Parata (cartes 6, 7, 8 et 9 ; tab. II)

- Pointe de la Parata

La presqu'île montre une zonation très nette de sa végétation liée à la diminution de l'influence maritime avec l'altitude. Ainsi s'observent deux ensembles principaux :

- **des groupements halophiles à *Limonium articulatum* et *Crithmum maritimum* et à *Halimione portulacoides*,**
- **des maquis dominés par *Pistacia lentiscus*.**

Mais plusieurs facteurs ont provoqué la modification de la zonation, tels :

- de fortes pentes qui mettent en affleurement des rochers,

- de nombreuses dénudations d'origine anthropique (déboisements, nombreux sentiers).

Il en résulte des mosaïques présentant :

- des thérophytes printanières en bordure des sentiers et aux endroits déboisés,
- des pelouses à espèces vivaces sur les replats,
- des espèces nitrophiles ça et là.

▪ Végétation de la colline de la Parata

- groupements à tendance halophile

groupement à *Crithmum maritimum*

groupement à *Crithmum maritimum* et *Limonium articulatum*

peuplement d'*Halimione portulacoides*

peuplement d'*Allium commutatum*

peuplement de *Lotus cytisoides*

- maquis, fruticées, pelouses

maquis moyen à *Pistacia lentiscus* et quelques grands *Olea europea* subsp. *oleaster*

maquis bas à moyen à *Pistacia lentiscus* et *Calicotome villosa*

maquis bas et anémomorphosé à *Pistacia lentiscus* et *Smilax aspera*

fruticée basse à *Calicotome villosa* et *Helichrysum italicum*

pelouses à *Dactylis hispanica* en voie d'envahissement par *Helichrysum italicum*

pelouses à *Asphodelus aestivus* en voie de transformation en cistaies-maquis bas

- autres types de végétation

touffes de *Piptatherum coeruleum* dans les fissures de rochers

tapis de *Carpobrotus edulis*

pelouses anciennement piétinées

groupement à *Succowia balearica*

groupements à petites thérophytes printanières

peuplement de *Mesembryanthemum nodiflorum*

végétation des bordures de la route

2.1.2.2 Les Iles Sanguinaires (cartes 10, 11 et 12 ; tab. III)

▪ Mezzu Mare

- Groupements à tendance halophile

→ **groupements des *Crithmo-Limonietaea***

C'est sur la façade ouest de l'île que le groupement à *Crithmum maritimum* et *Limonium articulatum* est le moins abîmé, là où les pentes des falaises sont fortes. La frankénie *Frankenia laevis* forme des peuplements très étendus sur les divers replats proches de la mer et en particulier sur la plate-forme du sud-ouest.

→ groupements des *Sarcocornietea fruticosi*

Les peuplements d'*Halimione portulacoides* sont très étendus en de nombreux points de l'île : sur les plates-formes de la pointe sud-ouest, de la façade ouest et de la pointe nord-est, le long des grandes entailles des éboulis de la côte ouest dues à l'érosion marine.

- Maquis, cistaies, fruticées, pelouses

→ **Le maquis moyen à *Pistacia lentiscus* et *Olea europea* subsp. *oleaster*** atteint une hauteur de 2m et s'étend sur la façade sud.

→ Le maquis bas à *Pistacia lentiscus* domine le paysage, les touffes sont fréquemment anémomorphosées et disjointes. Les déjections des oiseaux pourraient favoriser une euphorbe (*Euphorbia characias*) d'assez grande taille qui abonde près de la pointe sud-ouest. Dans la partie nord-est, beaucoup de lentisques paraissent dépérir, ceci pourrait être expliqué soit par les tempêtes, soit par les perturbations créées par les cormorans huppés qui nichent sous les lentisques en grand nombre.

→ **La formation à *Artemisia arborescens*** (plante anciennement introduite en Corse) se situe sur une grande superficie (près du lazaret, le long des sentiers et sur la pente orientale).

→ Les cistaies pures à *Cistus monspeliensis* sont très peu étendues, elles se situent sur la pente sud-est près du lazaret.

→ La façade ouest et la pointe sud-ouest sont dominées par la présence de la cinéraire *Senecio cineraria*.

→ **Les fruticées basses à *Senecio cineraria* et *Helichrysum italicum*** s'étendent au nord, au nord-ouest et à l'ouest de la pointe du Tabernacle, au sud-est du sémaphore et sur le haut de la pente de la façade ouest.

→ **La fruticée basse et assez claire à *Helichrysum italicum*** est présente sous forme de petits peuplements sur la pente rocheuse de la façade sud et en quelques points de l'arête rocheuse.

→ **La fruticée très basse et claire à *Helichrysum italicum* et *Teucrium marum*** est présente sur les rochers affleurants de part et d'autre de l'arête sommitale.

→ **Le peuplement à *Thymelaea hirsuta*** est présent ça et là sur la côte est.

→ Les pelouses à *Dactylis hispanica* sont en beaucoup d'endroits en mosaïque avec les fruticées à *Helichrysum italicum*. Les pelouses à *Brachypodium retusum* sont en voie de colonisation par les lentisques. Le chardon *Carlina corymbosa* forme de petits peuplements, en particulier au bas de la pente de la façade sud.

→ A basse altitude, au bas de la pente de la façade ouest, le dactyle est associé à *Lotus cytisoides* celui-ci ayant un pouvoir beaucoup plus recouvrant.

- Autres types de végétation à espèces vivaces

→ Les plus beaux peuplements de l'endémique Arum mange mouche, *Helicodiceros muscivorus* (anciennement *Dracunculus muscivorus*) (fig. 1 page 24) bien visibles en avril, se localisent en arrière du grand cordon de galets de la pointe du sud-ouest, en ourlet avec des lentisques, en arrière d'un cordon de blocs, au bas de la pente, au sud-ouest du sémaphore, dans les fissures de rochers en un point de la côte orientale et sur la pointe du tabernacle.

→ La jusquiame *Hyoscyamus albus* est très abondante sur certains pourtours de l'île : côte orientale et pointe sud-ouest.

→ L'espèce envahissante *Carpobrotus edulis* avait colonisé la partie sud de l'île. Des campagnes d'arrachage ont été menées mais en 2001 et 2002 les espaces libérés n'étaient toujours pas recolonisés par la végétation autochtone. De plus, cela a entraîné une forte érosion du sol.

- Végétation thérophytique

→ groupements printaniers

L'abondance de la paléoendémique corso-sarde *Nananthea perpusilla* (fig. 1 page 24) dépend beaucoup des conditions climatiques : les hivers et printemps très peu pluvieux, le peuplement est limité à la pointe sud-ouest, sur la plate-forme et dans la dépression en arrière du cordon de galets et sur les sentiers voisins. Là, les déjections des goélands sont un facteur favorable à la nananthée. Les hivers et printemps très pluvieux, les peuplements sont très nombreux et sont visibles sur presque tous les sentiers.

Le groupement à *Senecio leucanthemifolius* subsp. *crassifolius* est présent dans la partie sud-ouest, sur la pointe nord-est et sur les entailles d'érosion de la façade occidentale. Le groupement à *Fumaria capreolata* abonde au début du printemps à proximité des lentisques. Le groupement à *Coronopus didymus* est bien visible au printemps et d'une grande superficie sur la plate-forme la plus élevée en altitude au nord du phare. Le groupement à *Bromus madritensis* a été observé sur l'aire de nidification des Goélands leucophées à la pointe nord-est de l'île. L'abondance du groupement à *Chenopodium murale* est liée aux anciennes pratiques de pacage et à la forte densité actuelle des oiseaux marins nicheurs. Le groupements des substrats

tassés comprend de très petites thérophytes localisées au printemps, en bordure de sentiers où le substrat n'a pas une forte rétention d'eau.

→ groupements estivaux

Le groupement à *Atriplex prostrata*, assez nitrophile, occupe une partie des plates-formes de la pointe sud-ouest, au sein des peuplements de *Frankenia laevis* et d'*Halimione portulacoides*. Le groupement à *Mesembryanthemum nodiflorum* occupe les zones dénudées par les oiseaux surtout au sein du groupement à *Frankenia laevis*.

▪ **Isola di Porri**

- Groupements des *Crithmo-Limonietea*

Le groupement à *Limonium articulatum* est localisé sur des pentes, assez fortes, exposées à l'ouest et au sud-ouest. Le groupement à *Frankenia laevis* est présent sur un replat de très faible pente face au nord-ouest.

- Groupements des *Sarcocornietea fruticosi*

Halimione portulacoides est une espèce très halophile qui forme de beaux peuplements sur les replats et la plate-forme où l'eau de mer stagne après les tempêtes. Mais les goélands créent des trouées.

- Groupement des *Helichryso-Crucianelletea*

Le groupement à *Senecio cineraria* se situe dans les amas de rochers avec des nids, en exposition surtout est et nord-est.

- Groupement thérophytiques des *Stellarietea mediae*

Le groupement estival à *Mesembryanthemum nodiflorum* et *Atriplex prostrata* se localise à proximité des lieux de nidification des Goélands leucophées. Le groupement printanier à *Senecio leucanthemifolius* subsp. *crassifolius* est très abondant en avril.

▪ **Isoloto (Ile des Cormorans)**

- Groupements des *Crithmo-Limonietea*

Les touffes de *Limonium articulatum* ne sont pas nombreuses sur l'îlot.

- Groupements des *Sarcocornietea fruticosi*

Le peuplement à *Halimione portulacoides* est largement dominant sur l'îlot, étant halophile, il est favorisé par les tempêtes. La présence des oiseaux marins nicheurs a entraîné une disposition en mosaïque des touffes.

- Groupement thérophytiques des *Stellarietea mediae*

Le groupement estival à *Mesembryanthemum nodiflorum* est très abondant sur l'îlot, ceci est dû à la vaste répartition des nids de goélands.

Le groupement printanier à *Senecio leucanthemifolius* subsp. *crassifolius* est lui aussi très abondant sur l'îlot.

▪ **Isola di Cala d'Alga**

- Groupements des *Crithmo-Limonietea*

Les touffes de *Limonium articulatum* ne sont pas nombreuses sur l'îlot. la présence de Goélands leucophées nicheurs réduit le nombre de touffes, elles sont remplacées par de nombreux individus thérophytes ; *Mesembryanthemum nodiflorum* et *Atriplex prostrata*. *Frankenia laevis* est abondante sur le sommet de l'îlot et sur la moitié des fortes pentes face au nord-est. Les oiseaux abîment aussi ces peuplements qui sont remplacés par des thérophytes. Le groupement est présent sur un replat de très faible pente face au nord-ouest.

- Groupement à *Senecio cineraria*

Il est bien représenté sur les pentes de l'îlot avec éboulis en exposition sud-est.

- Maquis à *Pistacia lentiscus*

C'est le seul îlot à présenter un maquis. Il est présent aux endroits les plus protégés, face à Mezzu Mare. Il ne comporte comme arbuste que le lentisque *Pistacia lentiscus*. Ce maquis est bas et très abîmé, il est localisé sur les éboulis des pentes du sud-ouest et dans les fissures des rochers.

- Groupement thérophytique des *Stellarietea mediae*

Le groupement estival à *Mesembryanthemum nodiflorum* et *Atriplex prostrata* est très abondant, ce qui est dû à la grande quantité de goélands nicheurs.

▪ **Le patrimoine végétal**

On observe sur Mezzu Mare deux espèces très rares au niveau patrimonial corse et même mondial : ce sont les deux paléoendémiques protégées *Helicodiceros muscivorus* (fig. 1 page 24) (présente aussi sur Isola di Cala d'Alga) et *Nananthea perpusilla* (fig. 1 page 24). L'autre paléoendémique *Evax rotundata* (fig. 1 page 24) est également présente mais elle n'est pas rare en Corse (carte 12). Une autre espèce rarissime en Corse mais non endémique est présente : *Iris foetidissima*, de la famille des Iridaceae. Mezzu Mare est aussi la seule localité corse du genêt *Genista ephedroides*, il a été introduit et est en expansion.

▪ **L'inventaire floristique**

	Pointe	Colline		Pointe	Colline
Pteridophytes			Chenopodiaceae		
<i>Asplenium obovatum</i>	+		<i>Atriplex prostrata</i>	+	+
Amaryllidaceae			<i>Chenopodium murale</i>	+	+
<i>Leucojum roseum</i>	+		<i>Halimione portulacoides</i>		+
<i>Narcissus tazetta</i>	+		Cistaceae		
Araceae			<i>Cistus monspeliensis</i>		+
<i>Arisarum vulgare</i>	+	+	<i>Cistus salviifolius</i>		+
<i>Arum pictum</i>	+	+	Convolvulaceae		
Iridaceae			<i>Convolvulus siculus</i>		+
<i>Crocus minimus</i>	+		Crassulaceae		
<i>Iris foetidissima</i>		+	<i>Crassula muscosa</i>		+
<i>Romulea requienii</i>		+	<i>Sedum stellatum</i>		+
Juncaginaceae			<i>Umbilicus rupestris</i>		+
<i>Triglochin bulbosum</i> subsp. <i>laxiflorum</i>	+	+	Ericaceae		
Liliaceae			<i>Erica arborea</i>	+	+
<i>Allium commutatum</i>	+	+	Euphorbiaceae		
<i>Asparagus acutifolius</i>	+	+	<i>Euphorbia helioscopia</i>		+
<i>Asphodelus aestivus</i>	+	+	<i>Euphorbia peplus</i>		+
<i>Smilax aspera</i>	+	+	<i>Euphorbia pithyusa</i>	+	+
Poaceae			<i>Mercurialis annua</i> s.l.	+	+
<i>Avena barbata</i>	+	+	Fabaceae		
<i>Brachypodium retusum</i>	+	+	<i>Calicotome villosa</i>	+	+
<i>Briza maxima</i>	+	+	<i>Lathyrus clymenum</i>		+
<i>Bromus madritensis</i>		+	<i>Lathyrus sphaericus</i>		+
<i>Catapodium marinum</i>	+	+	<i>Lotus cytisoides</i>	+	+
<i>Catapodium rigidum</i>		+	<i>Lotus edulis</i>		+
<i>Cynodon dactylon</i>	+	+	<i>Medicago arabica</i>		+
<i>Dactylis hispanica</i>	+	+	<i>Medicago littoralis</i>		+
<i>Gastridium ventricosum</i>		+	<i>Medicago praecox</i>		+
<i>Hordeum leporinum</i>		+	<i>Melilotus indica</i>		+
<i>Lagurus ovatus</i>	+	+	<i>Ononis reclinata</i>		+
<i>Lamarckia aurea</i>		+	<i>Ornithopus compressus</i>		+
<i>Melica ciliata</i>		+	<i>Ornithopus pinnatus</i>		+
<i>Melica minuta</i>		+	<i>Trifolium arvense</i>		+
<i>Parapholis incurva</i>	+		<i>Trifolium campestre</i>		+
<i>Piptatherum coeruleum</i>		+	<i>Trifolium dalmaticum</i>		+
<i>Piptatherum miliaceum</i>	+	+	<i>Trifolium glomeratum</i>		+
<i>Vulpia myuros</i>		+	<i>Trifolium scabrum</i>		+
Aizoaceae			<i>Vicia villosa</i> s.l.		+
<i>Carpobrotus edulis</i>		+	Frankeniaceae		
<i>Mesembryanthemum nodiflorum</i>	+	+	<i>Frankenia laevis</i>	+	+
Amaranthaceae			Gentianaceae		
<i>Amaranthus deflexus</i>		+	<i>Centaurium maritimum</i>		+
Anacardiaceae			Geraniaceae		
<i>Pistacia lentiscus</i>	+	+	<i>Erodium chium</i>		+
Apiaceae			<i>Erodium cicutarium</i>		+
<i>Crithmum maritimum</i>	+	+	<i>Geranium molle</i>	+	+
<i>Daucus carota</i> s.l.	+	+	<i>Geranium purpureum</i>	+	+
Aristolochiaceae			Lamiaceae		
<i>Aristolochia rotunda</i> ss <i>insularis</i>	+		<i>Stachys glutinosa</i>		+
Asteraceae			<i>Stachys marrubifolia</i>	+	+
<i>Anthemis arvensis</i>		+	Linaceae		
<i>Calendula arvensis</i>		+	<i>Linum gallicum</i>		+
<i>Carlina corymbosa</i>	+	+	Malvaceae		
<i>Carduus cephalanthus</i>	+	+	<i>Lavatera arborea</i>		+
<i>Carduus pycnocephalus</i>		+	<i>Lavatera cretica</i>		+
<i>Carduus tenuiflorus</i>		+	<i>Malva parviflora</i>		+
<i>Chrysanthemum coronarium</i>		+	Moraceae		
<i>Crepis bellidifolia</i>	+	+	<i>Ficus carica</i>	+	+
<i>Dittrichia graveolens</i>		+	Oleaceae		
<i>Dittrichia viscosa</i>	+	+	<i>Olea europaea europaea</i>		+
<i>Evax pygmaea</i>	+	+	<i>Olea europaea oleaster</i>	+	+
<i>Hedypnois rhagadioloides cretica</i>		+	<i>Phillyrea angustifolia</i>	+	+
<i>Helichrysum italicum</i>	+	+	Papaveraceae		
<i>Phagnalon saxatile</i>	+	+	<i>Fumaria capreolata</i>	+	+
<i>Pulicaria odora</i>		+	<i>Glaucium flavum</i>		+
<i>Reichardia picroides</i>	+	+	Plantaginaceae		
<i>Senecio leucanthemifolius</i> s.l.	+	+	<i>Plantago afra</i>		+
<i>Senecio vulgaris</i>		+	<i>Plantago coronopus</i>	+	+
<i>Sonchus oleraceus</i>		+	Plumbaginaceae		
<i>Urospermum picroides</i>		+	<i>Limonium articulatum</i>	+	+
Boraginaceae			Polygonaceae		
<i>Echium plantagineum</i>		+	<i>Polygonum aviculare</i>		+
<i>Heliotropium europaeum</i>		+	<i>Rumex bucephalophorus</i>	+	+
Brassicaceae			Primulaceae		
<i>Cakile maritima</i>		+	<i>Anagallis arvensis</i> s.l.		+
<i>Lobularia maritima</i>	+	+	Rafflesiaceae		
<i>Matthiola incana</i>		+	<i>Cytinus hypocistis hypocistis</i>		+
<i>Matthiola tricuspidata</i>	+	+	Rubiaceae		
<i>Raphanus raphanistrum landra</i>	+	+	<i>Galium aparine</i>	+	+
<i>Sisymbrium officinale</i>		+	<i>Rubia peregrina</i>	+	+
<i>Succowia balearica</i>	+	+	<i>Sherardia arvensis</i>		+
Caprifoliaceae			Rutaceae		
<i>Lonicera implexa</i>	+	+	<i>Ruta chalepensis</i>	+	+
Caryophyllaceae			Scrophulariaceae		
<i>Polycarpon tetraphyllum</i>		+	<i>Misopathes orontium</i>		+
<i>Silene gallica</i>		+	Solanaceae		
<i>Silene sericea</i>	+	+	<i>Hyoscyamus albus</i>	+	+
<i>Spergularia rubra</i>		+	<i>Solanum nigrum</i>		+

Tableau II : Liste floristique du site de la Parata (PARADIS, 2001)

Pteridophytes			
<i>Anogramma leptophyllum</i>	MC		
<i>Asplenium obovatum</i>	MC		
<i>Asplenium onopteris</i>	MC		
<i>Cheilanthes odora</i>	MC	disparu ?	
Amaryllidaceae			
<i>Leucojum roseum</i>	RM, MC		
<i>Narcissus tazetta</i>	MC		
Araceae			
<i>Arisarum vulgare</i>	MC		
<i>Dracunculus muscivorus</i>	RM, MC		
Iridaceae			
<i>Crocus minimus</i>	MC		
<i>Hemodactylus tuberosus</i>	GD	disparu ?	
<i>Iris foetidissima</i>	MC		
<i>Romulea insularis</i>	GP		
<i>Romulea ligustica</i>	MM		
<i>Romulea requienii</i>	MC		
Juncaceae			
<i>Juncus acutus</i>	MC		
<i>Juncus bufonius</i>	MC		
Juncaginaceae			
<i>Triglochin bulbosum</i> subsp. <i>taxiflorum</i>	probable		
Liliaceae			
<i>Allium commutatum</i>	GP		
<i>Allium polyanthum</i>	MC		
<i>Allium subhirsutum</i>	MC		
<i>Allium triquetrum</i>	MC		
<i>Asparagus acutifolius</i>	MC		
<i>Asphodelus aestivus</i>	RM, MC		
<i>Smilax aspera</i>	MC	disparu ?	
<i>Ornithogalum umbellatum</i>	MC		
Orchidaceae			
<i>Orchis morio</i>	MC		
<i>Orchis papilionacea</i>	MC		
<i>Serapias cordigera</i>	IG		
<i>Serapias lingua</i>	MC		
Poaceae			
<i>Avena barbata</i>	GP		
<i>Brachypodium retusum</i>	RM, MC		
<i>Briza maxima</i>	MC		
<i>Briza media</i>	MC		
<i>Briza minor</i>	MC		
<i>Bromus madritensis</i>	GP		
<i>Bromus sterilis</i>	GP		
<i>Catapodium marinum</i>	MC		
<i>Catapodium rigidum</i>	GP		
<i>Dactylis hispanica</i>	MC		
<i>Gastridium ventricosum</i>	GP		
<i>Hordeum leporinum</i>	GP		
<i>Lagurus ovatus</i>	MC		
<i>Lamarckia aurea</i>	MC		
<i>Melica minuta</i>	MC		
<i>Parapholis incurva</i>	MC		
<i>Polypogon subspatheus</i>	MC		
<i>Stipa capensis</i>	MC		
<i>Vulpia myuros</i>	MC		
Posidoniaceae			
<i>Posidonia oceanica</i>	RM		
Aizoaceae			
<i>Carpobrotus edulis</i>	MC		
<i>Mesembryanthemum nodiflorum</i>	MC		
Amaranthaceae			
<i>Amaranthus deflexus</i>	GP		
Anacardiaceae			
<i>Pistacia lentiscus</i>	RM, MC		
Apiaceae			
<i>Critillum maritimum</i>	B, RM		
<i>Daucus carota</i> s.l.	GP		
<i>Daucus carota drepanensis</i>	MC		
<i>Daucus carota commutatus</i>	MC	douteux	
<i>Daucus muricatus</i>	MC	douteux	
<i>Torilis arvensis</i> s.l.	GP		
Aristolochiaceae			
<i>Aristolochia rotunda</i> ss <i>insularia</i>	MC		
Asteraceae			
<i>Artemisia arborescens</i>	B, RM, MC		
<i>Carlina corymbosa</i>	RM, MC		
<i>Carduus cephalanthus</i>	B, MC		
<i>Carduus pycnocephalus</i>	GP		
<i>Carduus tenuiflorus</i>	GP		
<i>Crepis bellidifolia</i>	MC		
<i>Diutrichia graveolens</i>	MC		
<i>Diutrichia viscosa</i>	RM, MC		
<i>Evax pygmaea</i>	MC		
<i>Evax rotundata</i>	B, MC		
<i>Hedynois rhagadioloides</i> ss. <i>cretica</i>	MC		
<i>Helichrysum italicum</i>	RM, MC		
<i>Hypochaeris glabra</i>	GP		
<i>Logfia gallica</i>	MC		
<i>Nananthea perpusilla</i>	B, MC		
<i>Phagnalon saxatile</i>	GP		
<i>Picris echinoides</i>	MC		
<i>Pulicaria odora</i>	MC	disparu?	
<i>Reichardia picroides</i>	MC		
<i>Senecio cineraria</i>	RM, MC		
<i>Senecio leucanthemifolius</i> s.l.	B, MC		
<i>Silybum marianum</i>	MC		
<i>Sonchus asper</i>	MC		
<i>Sonchus oleraceus</i>	GP		
<i>Urospermum picroides</i>	GP		
Boraginaceae			
<i>Echium plantagineum</i>	IG		
<i>Heliotropium europaeum</i>	MC		
Brassicaceae			
<i>Cakile maritima</i>	B		
<i>Coronopus didymus</i>	GP		
<i>Lobularia maritima</i>	MC		
<i>Matthiola incana</i>	B, MC		
<i>Matthiola sinuata</i>	B, MC		
<i>Matthiola tricuspidata</i>	B, MC		
<i>Raphanus raphanistrum landra</i>	GP		
Callitricheae			
<i>Callitriche</i> sp.	MM		
Caprifoliaceae			
<i>Viburnum tinus</i>	B	disparu ?	
Caryophyllaceae			
<i>Corrigiola telephifolia</i>	GP		
<i>Polycarpon tetraphyllum</i>	GP		
<i>Sagina apetala</i>	MC		
<i>Silene gallica</i>	MC		
<i>Silene nocturna boului</i>	MC	disparu ?	
<i>Spergularia boeckii</i>	GP		
Chenopodiaceae			
<i>Atriplex halimus</i>	MC	disparu ?	
<i>Atriplex prostrata</i>	MC		
<i>Atriplex tornabenei</i>	GP		
<i>Chenopodium album</i>	RM, MC		
<i>Chenopodium ficifolium</i>	GP		
<i>Chenopodium murale</i>	GP		
<i>Chenopodium opulifolium</i>	GP		
<i>Halimione portulacoides</i>	B		
Cistaceae			
<i>Cistus monspeliensis</i>	B, RM, MC		
<i>Cistus salviifolius</i>	B		
<i>Tuberaria guttata</i>	RM		
Crasulaceae			
<i>Sedum cepaea</i>	MC	disparu ?	
<i>Sedum stellatum</i>	MC		
<i>Umbilicus rupestris</i>	MC		
Ericaceae			
<i>Erica arborea</i>	B	disparu ?	
Euphorbiaceae			
<i>Euphorbia characias</i>	RM, MC		
<i>Euphorbia helioscopia</i>	MC		
<i>Euphorbia paralias</i>	B	disparu ?	
<i>Euphorbia peplis</i>	B, MC	disparu ?	
<i>Euphorbia pepus</i>	MC		
<i>Euphorbia pithyusa</i> ss <i>pithyusa</i>	MC		
<i>Euphorbia portlandica</i> ????	B	douteux	

<i>Euphorbia pterococca</i>	MC	disparu ?	Papaveraceae		
<i>Euphorbia segetalis</i> ss. <i>pinea</i>	MC		<i>Fumaria capreolata</i>	MC	
<i>Mercurialis annua</i> ss. <i>ambigua</i>	MC		<i>Fumaria officinalis</i>	GP	
Fabaceae			<i>Glaucium flavum</i>	MC	
<i>Calicotome villosa</i>	MC		Plantaginaceae		
<i>Genista ephedroides</i>	E & J		<i>Plantago afra</i>	GP	
<i>Lathyrus angulatus</i>	MC		<i>Plantago coronopus</i>	GP	
<i>Lathyrus annuus</i>	B		Plumbaginaceae		
<i>Lathyrus articulatus</i>	MC		<i>Limonium articulatum</i>	RM	
<i>Lathyrus clymenum</i>	GP		Polygonaceae		
<i>Lathyrus saxatilis</i>	B		<i>Polygonum aviculare</i>	GP	
<i>Lathyrus sphaericus</i>	GP		<i>Rumex bucephalophorus</i>	MC	
<i>Lotus cytisoides</i>	B, MC		Primulaceae		
<i>Lotus edulis</i>	B, MC		<i>Anagallis arvensis</i> s.l.	MC	
<i>Lotus subbiflorus</i>	MC		<i>Anagallis arvensis</i> subsp. <i>parviflora</i>	GP	
<i>Medicago arabica</i>	GP		<i>Anagallis arvensis</i> subsp. <i>latifolia</i>	GP	
<i>Melilotus elegans</i>	MC		Rafflesiaceae		
<i>Melilotus indica</i>	MC		<i>Cytinus hypocistis hypocistis</i>	MC	
<i>Melilotus messanensis</i>	B	disparu ?	Ranunculaceae		
<i>Melilotus sulcatus</i>	GP		<i>Clematis cirrhosa</i>	IG	douteux
<i>Ononis reclinata</i>	B, MC		Rosaceae		
<i>Ornithopus compressus</i>	MC		<i>Rubus ulmifolius</i>	MC	
<i>Ornithopus pinnatus</i>	MC		Rubiaceae		
<i>Trifolium arvense</i>	GP		<i>Galium aparine</i>	MC	
<i>Trifolium campestre</i>	MC		<i>Galium spurium</i>	MC	
<i>Trifolium glomeratum</i>	GP		<i>Rubia peregrina</i>	GP	
<i>Trifolium scabrum</i>	GP		<i>Sherardia arvensis</i>	MC	
<i>Vicia villosa</i> subsp. <i>elegantissima</i>	MC		<i>Valantia muralis</i>	MC	
Frankeniaceae			Rutaceae		
<i>Frankenia laevis</i>	RM, MC		<i>Ruta chalepensis</i>	RM	
<i>Frankenia pulverulenta</i>	B	disparu?	Santalaceae		
Gentianaceae			<i>Osyris alba</i>	RM, MC	
<i>Centaurium acutiflorum</i> (= <i>C. erythraea</i>)	MC		Scrophulariaceae		
<i>Centaurium maritimum</i>	MC		<i>Bellardia trixago</i>	IG	
Geraniaceae			<i>Cymbalaria aequitriloba insularis</i>	MC	
<i>Erodium chium</i>	MC		<i>Linaria pelisseriana</i>	MC	
<i>Erodium cicutarium</i>	GP		<i>Misopathes orontium</i>	GP	
<i>Erodium maritimum</i>	MC		<i>Scrophularia peregrina</i>	MC	
<i>Geranium lucidum</i>	MC		<i>Verbascum</i> sp	MC	
<i>Geranium molle</i>	GP		Solanaceae		
<i>Geranium purpureum</i>	GP		<i>Hyoscyamus albus</i>	MC	
Lamiaceae			Thymelaeaceae		
<i>Stachys glutinosa</i>	GP		<i>Thymelaea hirsuta</i>	RM, MC	
<i>Teucrium marum</i>	GP		<i>Thymelaea tartonraira</i>	RM, MC	disparu ?
Linaceae			Urticaceae		
<i>Linum trigynum</i> (<i>L. gallicum</i>)	GP		<i>Urtica dioica</i>	MC	disparu ?
Malvaceae			<i>Urtica urens</i>	MC	disparu ?
<i>Lavatera arborea</i>	MC				
<i>Lavatera cretica</i>	GP				
<i>Malva parviflora</i>	GP				
Moraceae					
<i>Ficus carica</i>	B, RM, MC				
Myrtaceae					
<i>Eucalyptus globulus</i> (plantés)	MC				
Oleaceae					
<i>Olea europaea europaea</i>	RM				
<i>Olea europaea oleaster</i>	B, RM, MC				
<i>Phillyrea angustifolia</i>	RM				

B: Abbé BOULLU
E&J: M. EVRARD & S. JULIEN
GD: Gilles DUTARTRE
GP: Guilhan PARADIS
IG: Isabelle GUYOT
MC: Marcelle CONRAD
MM: Michel MURACCIOLE
RM: René et Roger MOLINIER

Tableau III : Liste floristique à Mezzu Mare (PARADIS, 2001)

Il faut ajouter à cette liste une Crassulaceae : *Crassula muscosa*, trouvée lors d'une prospection le 16 février 2005

2.1.3 La faune présente

2.1.3.1 La faune à la Parata

Le Phyllodactyle d'Europe, *Phyllodactylus europaeus*, (fig. 2 page 25) espèce inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats » est présent à la Parata. C'est une espèce de petit gecko à activité nocturne.

La Parata abrite une belle population très étudiée de l'espèce protégée *Patella ferruginea* ou Patelle Géante (fig. 2 page 25), inscrite à l'annexe IV de la Directive « Habitats ». Tous les deux ou trois ans, la DIREN effectue un recensement des individus et procède au marquage des plus gros spécimens. Cette espèce subit un prélèvement de la part de pêcheurs à la ligne qui l'utilisent comme appât ou par des cueilleurs qui s'en nourrissent (Jacquemin, 2003).

2.1.3.2 La faune aux Iles Sanguinaires

◆ *Espèces d'intérêt communautaire*

Le phyllodactyle, *Phyllodactylus europaeus*, (fig. 2 page 25), espèce inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats », est présent sur Mezzu Mare mais ses effectifs sont mal connus et aucune prospection n'a été menée depuis les années 60-70 (Delaugerre, Com. Pers).

La population de Patelle géante, *Patella ferruginea*, (fig. 2 page 25) espèce de l'annexe IV de la Directive « Habitats » des Iles Sanguinaires n'a jamais été recensée, seule sa présence a été notée (Recorbet, Com. Pers.).

Le Cormoran huppé de Méditerranée, *Phalacrocorax aristotelis* (fig. 2 page 25), figure à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », Mezzu Mare constitue la plus grande colonie française. Ses effectifs reproducteurs sont en augmentation depuis quelques années (DIREN, 2004a). Il a permis le classement du site en Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive « Oiseaux ».

En 1995 et 1996, un couple de Faucon pèlerin, inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux, était observé à Mezzu Mare dans la tour de Castellucio. Il semble aujourd'hui qu'il niche dans une falaise au nord est de l'île.

◆ *Autres espèces*

Au printemps, les visiteurs des Iles Sanguinaires seront frappés par la quantité de Goélands leucophées présents (fig. 2 page 25), en effet, environ un millier de couples nichent sur l'archipel (DIREN, 2003a).

Le lézard tyrrhénien, *Podarcis tiliguerta* est présent à Mezzu Mare. Sur l'Isola di Porri et Isoloto, ce lézard est plus petit et a le ventre d'une couleur différente, ce qui a permis de distinguer une sous espèce : *Podarcis tiliguerta sammichelii* (AGENC, 1997).

La couleuvre verte et jaune *Coluber viridiflavus carbonarius* est abondante sur Mezzu Mare, elle se nourrit de *Podarcis tiliguerta* (AGENC, 1997).

Le Rat noir *Rattus rattus* a été introduit et aujourd'hui il prolifère dans le maquis des Iles Sanguinaires. Cette espèce invasive n'a apparemment pas d'influence sur la reproduction du Cormoran huppé par contre elle pourrait être défavorable au Phyllodactyle en s'en nourrissant ou en occupant son habitat. La présence des Rats est une garantie contre le bivouac sur l'île.

Note : la zone marine autour des Iles Sanguinaires abrite l'herbier de posidonies, inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats » ainsi que le Grand dauphin, Tursiops truncatus, espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats » qui fréquente le Golfe d'Ajaccio.

2.1.3.3 Altération du milieu par l'avifaune sur les Sanguinaires

La population de Goélands leucophées nicheurs (fig. 2 page 25) sur les Iles Sanguinaires a fortement augmenté depuis quelques années : il y avait environ 300 couples en 1980, il y en

avait en 2003 plus d'un millier (DIREN, 2003). Ce phénomène est général, en effet cet oiseau prolifère car il profite des décharges à ciel ouvert et des rejets de pêche.

Les goélands agissent sur la végétation et le substrat de plusieurs façons (Paradis & Lorenzoni, 1995) :

- destruction mécanique et chimique de la végétation (construction des nids, piétinements, apport d'eau salée par le plumage, fientes).
- modification de la composition chimique du substrat (fientes riches en azote, acide phosphorique, chaux et potasse, pelotes de régurgitation enrichissent le substrat en matière organique et en calcaire), il y a eutrophisation du substrat.
- dénudation et érosion du substrat à cause de la forte densité d'oiseaux, lors des tempêtes les particules fines sont emportées, et au fur et à mesure il y a une mise à nu du substrat. Les espèces vivaces se réfugient dans les fissures ce qui accentue la dénudation.
- introduction de nouvelles espèces, la griffe de sorcière en particulier pourrait être dispersée en partie par les oiseaux.

Sur Mezzu Mare, les Goélands leucophées nicheurs (678 à 748 couples en 2003, DIREN, 2003) provoquent l'éclaircissement du peuplement d'*Halimione portulacoides* et du groupement à *Frankenia laevis*, l'extension de nombreuses zones dénudées sur les lieux de nidification et de nourrissage des jeunes (surtout dans la partie nord-est), la grande extension des groupements thérophytiques estivaux sur la façade sud, sur la plate-forme du sud-ouest et sur les replats du nord-est et la grande extension de la jusquiame *Hyoscyamus albus* en arrière de la mer.

Isola di Porri accueille un grand nombre de couples de Goélands leucophées (126 couples en 2003, DIREN, 2003), ce qui a entraîné des destructions des végétaux vivaces et des dénudations localisées et une multiplication des espèces annuelles halo-nitrophiles, comme *Senecio leucanthemifolius* subsp. *crassifolius*, *Mesembryanthemum nodiflorum*, *Atriplex prostrata*.

Isoloto sert également de lieux de nidification au Goéland leucophée (70 couples en 2003, DIREN, 2003). Là aussi, on observe une destruction des végétaux vivaces et des dénudations localisées et une multiplication d'espèces annuelles halo-nitrophiles.

Isola di Cala d'Alga accueille également un grand nombre de Goélands leucophées nicheurs (71 couples en 2003, DIREN, 2003).

D'autre part, l'abondance des Goélands a peut-être entraîné la fuite de la « petite » avifaune (fauvettes, gobe mouche, traquet). Ceci n'a jamais été étudié.

Les décharges qui apportent une source de nourriture aux goélands leur fournissent également les matériaux de construction pour leur nid. Ainsi, on trouve une quantité non négligeable de détritrus ramenés par les goélands (obs. pers.).

Les Cormorans huppés nicheurs paraissent provoquer un important dépérissement des lentisques sous lesquels ils nichent par acidification du substrat (Paradis, 2001).

2.1.4 Tableau synthétique

* espèce représentée sur les figures 1 et 2		Iles Sanguinaires	La Parata
HABITATS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « HABITATS »			
Végétation annuelle des laisses de mer		•	
Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes		•	•
Fourré halo-nitrophile		•	
Formations basses à <i>Helichrysum italicum</i>		•	
Fourré à lentisque et oléastre		•	•
FLORE			
Espèces protégées endémiques	Nom scientifique		
Arum mange mouche	<i>Helicodictyon muscivorus</i> *	•	
Nananthée de Corse	<i>Nananthea perpusilla</i> *	•	
Evax de Corse	<i>Evax rotundata</i> *	•	
Espèces protégées non endémiques			
<i>Matthiola tricuspidata</i>			•
<i>Succowia balearica</i> *		•	•
<i>Stachys marrubifolia</i>		•	•
<i>Triglochin bulbosum subsp. laxiflorum</i>			•
Espèces non protégées mais rares			
<i>Genista ephedroides</i>		•	
<i>Iris foetidissima</i>		•	•
<i>Lolium loliaceum</i>			•
<i>Piptatherum coerulescens</i>			•
FAUNE			
Annexe II de la Directive Habitats	Nom scientifique		
Discoglosse sarde	<i>Discoglossus sardus</i>		•
Tortue d'Hermann	<i>Testudo hermanni</i>		•
Phyllodactyle d'Europe	<i>Phyllodactylus europaeus</i> *	•	•
Papillon porte queue de Corse	<i>Papilio hospiton</i>	?	?
Annexe IV de la Directive « Habitats »	Nom scientifique		
Patelle géante	<i>Patella ferruginea</i> *	•	•
Annexe I de la Directive « Oiseaux »	Nom scientifique		
Cormoran huppé de Méditerranée	<i>Phalacrocorax aristotelis</i> *	•	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	•	
(Balbuzard pêcheur)	(<i>Pandion haliaetus</i>)		
Fauvette sarde	<i>Sylvia sarda</i>	•	
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	•	

Tableau IV : Synthèse des habitats d'intérêt communautaire, de la faune et de la flore présentes aux Iles Sanguinaires et à la Parata

Figure 1 : Espèces végétales patrimoniales présentes sur Mezzu Mare



Arum mange mouche, *Helicodiceros muscivorus*, endémique Corse-Sardaigne-Baléares, inscrite sur la liste régionale des espèces protégées



Nananthée de Corse, *Nananthea perpusilla*, endémique Corso-sarde, inscrite sur la liste nationale des espèces protégées



Evax de Corse, *Evax rotundata*, inscrite sur la liste nationale des espèces protégées



Stachys marrubiifolia, inscrite sur la liste régionale des espèces protégées



Succowia balearica, inscrite sur la liste nationale des espèces protégées

Figure 2 : Principales espèces animales présentes sur Mezzu Mare



Phyllodactyle d'Europe, *Phyllodactylus europaeus*, reptile de l'annexe II de la Directive « Habitats »



Patelle géante, *Patella ferruginea*, mollusque de l'annexe IV de la Directive « Habitats »



Goéland leucophée, *Larus cachinnans michaellis*, espèce d'oiseau protégée et « envahissante »



Cormoran huppé de Méditerranée, *Phalacrocorax aristotelis*, oiseau de l'annexe I de la Directive « Oiseaux »

2.2 Les activités humaines et le programme d'actions de l'Opération Grand Site

2.2.1 Présentation de l'Opération Grand Site

L'Opération Grand Site sur le site « Iles Sanguinaires et Pointe de la Parata » prévoit l'organisation de l'accueil du public sur ces zones très attractives. Le périmètre d'action de l'OGS est plus grand que le périmètre Natura 2000 : il s'étend jusqu'à la plage Saint-Antoine. Le but affiché est de :

« restaurer et protéger le patrimoine naturel, valoriser le patrimoine bâti, tout en maîtrisant la fréquentation et l'accueil du public, dans la perspective d'un développement durable ».

Sur la base d'un travail effectué en octobre 1997 par l'Agence pour la Gestion des Espaces Naturels de Corse (AGENC, 1997), un programme d'actions a été validé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Anonyme, non daté). Ces actions ont été discutées lors du groupe de travail « Parata – Sanguinaires » afin d'apporter des compléments d'information au futur maître d'œuvre portant sur des précautions à prendre quant à la préservation du patrimoine naturel. Le maître d'œuvre a été désigné sur concours en juillet 2004, il s'agit du bureau d'étude APS & Associés. Celui-ci a présenté une esquisse de ce qui pourra être fait à la Parata et aux Iles Sanguinaires sur la base du Programme d'Actions. Les infrastructures lourdes d'accueil (parking, services de la Parata) sont implantées à l'extérieur du site Natura 2000. Une collaboration est indispensable afin que les actions de restauration paysagère et les nouveaux usages proposés soient compatibles avec la protection des espèces et des habitats.

Une étude d'incidence pourrait être menée en application des articles L 414-4 à 414-7, R* 214-25 et R* 214-34 à 214-39 du Code de l'Environnement. Elle concernerait les éventuels impacts des interventions prévues sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire présents sur les Iles Sanguinaires et à la Parata.

2.2.2 La presqu'île de la Parata

La Parata constitue un lieu de promenade depuis longtemps, ainsi, le milieu a été fortement dégradé par le piétinement.

Des actions de restauration de la végétation ont été réalisées. La mise en défens par une clôture de simples fils de fer le long du sentier limite la dispersion du public (les poireaux sauvages sont toujours cueillis dans les zones mises en défens). La dynamique naturelle de la végétation a permis une recolonisation des anciennes sentes et plates formes dénudées. Les annuelles hiverno-printannières dominent au niveau des espaces reconquis. On observe l'échec des quelques plantations de lentisques tentées.

En été, le stationnement des véhicules sur l'isthme est difficile, aussi, l'Opération Grand Site prévoit-elle d'aménager un parking sur l'actuel terrain vague près des tennis. L'objectif étant de retrouver un aspect de « bout du monde » préservé à quelques kilomètres d'Ajaccio.

La fréquentation est largement canalisée dans les sentiers tracés à l'hiver 2001-2002. La végétation obtenue en 3 ans en laissant opérer une dynamique naturelle est dominée par les annuelles hiverno-printanières

2.2.3 La colline de la Parata

Entre la route et la mer, l'ourlet de lentisques masque des usages à fort impact : circulation et stationnement de véhicules, dépôts d'ordures et déjections, cabanon. Les projets de réhabilitation de l'OGS tendent vers la restauration des habitats côtiers. Il faudra **veiller à respecter la zonation écologique naturelle : rochers littoraux – pelouses littorales – matorrals.**

A partir de Campu di Reta, l'OGS prévoit

- la requalification de la RD 111 ;
- la mise en valeur du Belvédère au sommet de la colline par un accès en boucle reprenant pour partie le tracé de la piste existante.

Au regard de ces perspectives d'aménagement, les experts en botanique rappellent deux principes :

- **Proscrire l'ouverture de sentiers au travers d'un maquis dense et fermé sur pente.**
- **Proscrire l'apport de terre exogène. L'équilibre déblais – remblais dans le périmètre Natura 2000 est une contrainte forte du projet d'aménagement porté par l'OGS.**

Des prescriptions fines seront formulées dans les fiches actions.

2.2.4 Les activités humaines aux Iles Sanguinaires et leurs impacts

Les Iles Sanguinaires étaient utilisées au début du XIX^{ème} comme lieu de mise en quarantaine des pêcheurs de corail lors de leur retour des côtes africaines et quelques constructions persistent telles que la tour, la chapelle et le lazaret sur Mezzu Mare (Brétigny, 2000).

Le patrimoine bâti est constitué (AGENC, 1997) :

- du lazaret dont les murs sont presque tous effondrés,
- du sémaphore qui est en très mauvais état dont la réhabilitation est prévue dans le cadre de l'Opération Grand Site en vue d'accueillir du public,
- du phare qui a été automatisé en 1985 dont la réhabilitation est prévue dans le cadre de l'Opération Grand Site en vue d'accueillir du public,
- de la tour de Castelluccio restaurée récemment par le Conseil Général de Corse du Sud,
- de ruines d'une chapelle,
- d'une maisonnette aux abords du débarcadère.

Le paysage végétal actuel de Mezzu Mare est surtout le résultat de l'action humaine ancienne. Les pelouses à dactyle, les fruticées basses, les cistaies et les maquis sont des stades de succession secondaire liées à la baisse actuelle de l'emprise humaine. Trois végétaux introduits se sont étendus sur l'île : *Artemisia arborescens*, *Senecio cineraria* et *Carpobrotus edulis*.

La fréquentation : Mezzu Mare est fréquentée par plusieurs groupes de personnes (AGENC, 1997) :

- La clientèle touristique des vedettes de la Compagnie des Promenades en Mer, elle représente environ 9 000 personnes, soit plus de 80% de la fréquentation.
- Les plaisanciers qui viennent mouiller au large de l'île, peu débarque sur l'île.
- Les ajacciens amateurs de pêche et de tranquillité,
- Les scolaires viennent accompagnés d'animateurs et passent la journée sur l'île.

L'impact au sol de la fréquentation est ambiguë :

- le piétinement des visiteurs maintient les sentiers ouverts (carte 12) ce qui permet la germination d'annuelles à forte valeur patrimoniale comme la Nananthée
- le piétinement diffus sur les pentes en détruisant la végétation favorise l'érosion.

L'aménagement de sentiers devra prendre en compte l'impact positif ou négatif du piétinement observé selon les différents types de station.

Actuellement, aucune structure n'accueille le public, qui en grande majorité monte au phare. En effet, les bateliers déposent les promeneurs pour une heure environ, le phare constitue la destination la plus simple pour ce laps de temps en été.

Les déchets :

Malgré la sensibilisation effectuée par l'équipage des vedettes de la Compagnie des Promenades en Mer, il arrive souvent que l'on trouve des déchets dans le maquis ou sur les sentiers.

Sur la côte Nord et Ouest, la mer dépose une quantité impressionnante de macro déchets et de bois flottés. S'il n'y a aucun doute sur la nécessité de nettoyer les plages des déchets plastiques, des fûts, bidons certainement remplis de restes de produits toxiques, il conviendra de s'interroger sur le rôle des bois flottés qui permettent l'installation de la végétation des lisses de mer sur une côte particulièrement exposée.

Il faut noter que le mouillage non organisé peut être une menace pour l'herbier de posidonies (arrachage ou apport d'algues envahissantes) et que la chasse sous-marine peut être une source de prélèvement très importante.

Enfin les Goélands leucophées dégradent le milieu (Cf supra 2.1.3.3)

2.3 Les actions à mener

2.3.1 Problématiques

L'archipel des Iles Sanguinaires et le site de la Parata sont des sites exceptionnels de par leur patrimoine biologique très riche et leur proximité au centre d'Ajaccio. Les anciens usages (introduction d'espèces envahissantes), la proximité de la ville et de son dépôt d'ordures à ciel ouvert (explosion de la population de goélands), la fréquentation sans gestion (érosion des sols mis à nus, déchets...) apparaissent aujourd'hui comme les principaux facteurs de la dégradation de ces sites.

Le corpus de fiches actions proposées déclinent la mise en oeuvre de nos objectifs Natura 2000 :

- Mieux connaître et conserver un patrimoine,
- Restaurer les habitats et les populations endémiques,
- Partager ces richesses avec le public.

La proximité géographique de ces deux sites ne doit pas masquer la divergence des enjeux :

- A la Parata, il s'agit d'accueillir, de gérer un flux, dans les meilleures conditions tant du point de vue du visiteur que du gestionnaire. La contribution Natura 2000 à un projet global d'aménagement porté par une Opération Grand Site consiste à garantir la conservation du patrimoine biologique. Globalement, la conservation des habitats requiert la prise en charge des flux de visiteurs et il n'y a pas lieu d'appréhender des divergences profondes. Dans les faits, le patrimoine biologique, si discret, oriente peu ou prou l'approche paysagère. Il s'agit donc de faire valoir des stations, des pratiques pour faire converger les deux approches.
- Aux Iles Sanguinaires : avec le faible niveau de fréquentation actuel et en l'absence de gestion, un patrimoine biologique s'est maintenu. L'inscription de l'archipel dans le périmètre de l'Opération Grand Site le pose désormais comme une destination. L'enjeu de Mezzu Mare apparaît comme la réussite d'un équilibre, que nous pensons tenu : aménagement de sentiers, lutte contre les plantes envahissantes, accueil du public... Chaque action nous confronte aux limites d'un développement soutenable, durable, non pas pour un « Grand Site » mais pour un site naturel à forte valeur patrimoniale. **Dans le cas des îles, l'ouverture au public doit être envisagée au regard d'une priorité absolue donnée à la biodiversité.**

Les deux approches « OGS » et Natura 2000 progressant indépendamment, nous nous sommes efforcés de formuler des prescriptions concernant l'impact des aménagements envisagés mais aussi d'anticiper les nouveaux usages induits, l'évolution des milieux restaurés.... Des liens plus étroits dans la mise en oeuvre de l'Opération Grand Site garantiraient une prise en compte optimale des objectifs de préservation.

Les ponts entre OGS et Natura 2000 s'imposent au fil de ces actions. La double démarche OGS – Natura 2000 doit être le média d'une gestion volontaire et équilibrée dans laquelle nous proposons d'inclure l'espace maritime.

2.3.2 Les actions concernant les habitats et la flore

- **Mieux connaître le patrimoine**, suivre ces habitats au regard des interventions et usages développés est une nécessité.
Nananthea perpusilla (forme ligulée) est aujourd'hui classée parmi les 50 espèces les plus menacées de France par l'IUCN (Hugot, Com. Pers.).
- **Eradiquer *Carpobrotus edulis*** : la griffe de sorcière a été identifiée comme espèce envahissante au niveau de la région méditerranéenne, elle est ainsi considérée comme une source d'appauvrissement de la biodiversité.
Les moyens et méthodes d'élimination mis en oeuvre devront tenir compte des différentes situations observées : présence en mosaïque d'autres espèces, risque important d'érosion après un arrachage sur pente. Sans exclure les potentialités d'une dynamique naturelle de recolonisation, le protocole de revégétalisation doit accompagner l'arrachage. Les conditions de repousse sont drastiques : conditions édapho-climatiques extrêmes auxquelles s'ajoute l'impact des goélands. Les fiches et

cartes 13, 14 et 14 bis proposent une typologie des stations et la mise en place d'expériences et de suivis sur les zones à risque.

- **Cicatriser les zones dénudées** : la mise à nu des sols en pente provoque l'érosion. La revégétalisation doit être envisagée sur les zones dégradées. On touche la limite de ce principe avec la notion de maintien des milieux ouverts.
- La disposition en mosaïque des maquis et des pelouses liée au relief, à l'exposition, au sol, au piétinement... génère une biodiversité. Le tracé des sentiers, les usages, les actions d'entretien doivent **optimiser l'expression de la biodiversité**. Les fauches d'entretien peuvent à moyen terme modifier les peuplements. La dispersion des visiteurs peut être un moyen de maintenir les milieux ouverts...

2.3.3 Les actions concernant la faune

Les mesures concernant l'avifaune des Iles Sanguinaires font l'objet d'un Document d'Objectifs propre au statut de Zone de Protection Spéciale des Iles (DIREN, 2004). Le problème des rats, eu égard leur impact potentiel sur les oiseaux nicheurs a aussi été envisagé dans ce document.

Les actions proposées visent à mieux connaître les populations d'espèces inscrites à la Directive « Habitats » : la Patelle géante et le Phyllodactyle d'Europe.

2.3.4 L'accueil et l'information du public

L'accueil du public revêt plusieurs aspects :

- **la notion de sentiers, parcours, canalisation des flux** est envisagée au regard de l'impact du piétinement sur les habitats et les espèces. Cette préoccupation est prise en compte dans les fiches relatives à la conservation de la flore et des habitats.
- **Les infrastructures nécessaires à l'accueil** sont au cœur de l'Opération Grand Site. A la Parata, elles sont implantées à l'extérieur du périmètre Natura 2000. Aux Sanguinaires, la perspective d'une valorisation du phare et / ou du sémaphore est séduisante. Nous rappelons notre position réservée quant à un développement de la fréquentation de l'île induit par la création d'une structure d'accueil.
- Enfin **l'information** : des actions d'éducation à l'environnement pourront être proposées aux scolaires et aux groupes constitués. Pour le grand public, il s'agit de sensibiliser - par une signalétique ou des documents - au patrimoine présent. Si faire connaître les habitats, les espèces caractéristiques des milieux est un objectif consensuel, la perspective de révéler les stations d'espèces rarissimes et spectaculaires ne fait pas l'unanimité. De par notre métier d'éducateurs, investis auprès des jeunes, nous sommes enclins à croire en une humanité sensible et citoyenne.
Recueillis au cours de nos travaux, certains avis –éclairés- intercèdent en faveur de l'Arum Mange mouche au regard du danger que représente la totale publicité de la localisation de ses stations. Les moyens de surveillance alloués à Mezzu Mare devront être adaptés au niveau de fréquentation envisagé.

2.3.5 L'extension sur une zone maritime

La mer est le lien entre la Parata et les Iles sanguinaires. Cet espace constitue aussi un pôle attractif (pêche, loisir) avec la présence d'un patrimoine biologique. La qualité des herbiers de Posidonies, habitat inscrit à la Directive nous conduit à proposer une extension du périmètre du site sur la zone marine.

2.4 Les fiches actions sur la zone des Iles Sanguinaires-la Parata

1. Eradication progressive de *Carpobrotus edulis* pour la conservation d'habitats côtiers
2. Suivi patrimonial de la flore à la Parata
3. Suivi patrimonial de la flore aux Iles Sanguinaires
4. Restauration des habitats à la Parata
5. Lutte contre l'érosion du sol aux Iles Sanguinaires
6. Protection des espèces végétales endémiques aux Iles Sanguinaires
7. Suivi patrimonial du Phyllodactyle d'Europe, *Phyllodactylus europaeus*
8. Suivi patrimonial de la Patelle géante, *Patella ferruginea*
9. Nettoyage manuel des macrodéchets
10. Information et sensibilisation du public
11. Gestion des Iles Sanguinaires
12. Extension du site sur la zone marine autour des Iles Sanguinaires et de la Parata

<p>Fiche action 1</p>	<p align="center">Eradication progressive de <i>Carpobrotus edulis</i> pour la préservation d’habitats côtiers <u>AHC004</u></p>
<p>N° Natura 2000 des habitats concernés</p>	<p>1210 : végétation annuelle des laisses de mer 1240 : falaises avec végétation des côtes méditerranéennes 5320 : formations basses à <i>Helichrysum italicum</i> 9320 : fourré à lentisque et oléastre</p>
<p>Objectif</p>	<p>Eradiquer les Griffes de sorcière à la Parata et aux Iles Sanguinaires</p>
<p>Cahier des charges</p>	<p><u>voir la typologie des stations (cartes 13, 14 et 14 bis)</u> Pour appui technique et retour d’expérience, le maître d’œuvre se rapprochera de l’Antenne Corse du CBNMP, du Conservatoire du Littoral, du Parc International des Bouches de Bonifacio, du Conservatoire des Espaces Naturels de Corse.</p> <p><i>Remarques générales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Cette action devra être effectuée en collaboration avec des spécialistes,</i> - <i>l’arrachage manuel reste la principale méthode,</i> - <i>un protocole de revégétalisation doit accompagner l’arrachage,</i> - <i>l’arrachage sur pente doit faire l’objet d’une grande prudence et d’un suivi des sols,</i> - <i>arrachage systématique des jeunes pieds.</i> <p>Les préconisations sont différentes selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conditions édaphiques (substrat meuble ou rocheux) et morphologiques (pentes, couloir d’érosion), - les peuplements homogènes ou en mosaïque avec d’autres espèces (notamment endémiques). <p>Différentes méthodes sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - arrachage total en zone plate et totalement colonisées, ou sur dalles rocheuses, - arrachage soigneux ou coupe des tiges en zone plate avec mosaïque, - arrachage en bande sur les pentes totalement colonisées - éventuellement, utilisation du roundup en zone en pente avec ou sans mosaïque (expérimentation déjà réalisée et protocole rédigé par le CEN). <p>La revégétalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expérience (semis et plantation) avec <i>Crithmum maritimum</i> ou <i>Frankenia laevis</i> prélevés sur place, - remodelage des pentes et suivi de la revégétalisation

	<p>spontanée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - protection contre les Goélands (système anti goéland expérimenté par le CEN sur les îlots à Silène velouté). <p>Le suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenu d'un cahier de suivi de protocole par station : photos, transect permanent, cartographie, - évaluation annuelle et réajustement des protocoles mis en place. <p>L'élimination des griffes de sorcières arrachées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la Parata : élimination vers la plate forme de compostage, - Aux Sanguinaires : leur séchage sur place nous paraît le plus efficace. Les plants arrachés seront exposés au soleil sur des zones favorables et suivis. Il convient d'éviter tout risque d'exportation via la mer ou de reprise au sol. Une fois secs on tentera des expériences de « paillage » sur les sols nus.
Connexion avec d'autres actions	Suivi patrimonial de la flore, Protection des espèces végétales endémiques Information et sensibilisation du public
Coût estimatif	non évalué
Financement possible	Natura 2000, OGS
Partenaires envisagés	DIREN, OEC, Antenne Corse CBNMP, CEN, GENS Conseil Général 2A,
Maître d'ouvrage	Titulaire des droits réels ou son ayant droit
Maître d'œuvre potentiel	Conseil Général 2A, ville d'Ajaccio, CPIE d'Ajaccio

Fiche action 2	Suivi patrimonial de la flore à la Parata	
N° Natura 2000 des habitats concernés	1240 : falaises avec végétation des côtes méditerranéennes 9320 : fourré à lentisque et oléastre	
Objectif	Suivi des stations d'espèces protégées et des habitats patrimoniaux à la Parata (voir tab. IV page 23).	
Cahier des charges	Les espèces protégées se situent sur les zones ouvertes et accessibles, et sur les bords de sentier. Il est proposé <ul style="list-style-type: none"> - un suivi pendant la période des travaux, - un suivi annuel pour évaluer l'impact des nouvelles pratiques sur le site, - un suivi de la végétation s'installant après l'arrachage des griffes de sorcière. 	
Connexion avec d'autres actions	Eradication progressive de <i>Carpobrotus edulis</i> pour la préservation d'habitats côtiers à la Parata	
Coût estimatif	8 jours l'année des travaux 3 jours les années suivantes	
Financement possible	FGMN	
Partenaires envisagés	Antenne Corse du CBNMP	
Maître d'ouvrage	Titulaire des droits réels ou son ayant droit	
Maître d'œuvre potentiel	CPIE d'Ajaccio	

Fiche action 3	Suivi patrimonial de la flore aux Iles Sanguinaires
N° Natura 2000 des habitats concernés	1210 : végétation annuelle des laisses de mer 1240 : falaises avec végétation des côtes méditerranéennes 5320 : formations basses à <i>Helichrysum italicum</i> 9320 : fourré à lentisque et oléastre
Objectif	Mieux connaître la flore présente sur les Iles Sanguinaires
Cahier des charges	<ul style="list-style-type: none"> - Faire 2 passages au printemps aux Iles Sanguinaires afin d'estimer le nombre de plants d'Arum mange mouche, d'Iris fétide, et de cartographier les stations à <i>Evax rotundata</i> et à Nananthée, - Sur Mezzu Mare, effectuer un suivi des pelouses qui sont en voie de transformation.
Connexion avec d'autres actions	Protection des espèces végétales endémiques Eradication progressive de <i>Carpobrotus edulis</i> pour la préservation d'habitats côtiers aux Iles Sanguinaires Information et sensibilisation du public
Coût estimatif	- 2 journées de prospection par an pour au moins 2 personnes avec déplacement en bateau
Financement possible	FGMN
Partenaires envisagés	DIREN, OEC, Antenne Corse CBNMP
Maître d'ouvrage	Titulaire des droits réels ou son ayant droit
Maître d'œuvre potentiel	Conseil Général 2A, CPIE d'Ajaccio

Fiche action 4	Restauration des habitats à la Parata
N° Natura 2000 des habitats concernés	1240 : falaises avec végétation des côtes méditerranéennes 9320 : fourré à lentisque et oléastre
Objectif	Restauration des habitats en contrebas de la route au bord de mer.
Cahier des charges	<p><u>Voir carte 13</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Privilégier la dynamique naturelle de recolonisation végétale</u> • <u>Proscrire l'apport de terre exogène</u> <p><u>Entre la route au bord de mer</u>, les zones plates sont dénudées par le passage et le stationnement des véhicules (site fréquenté par les amateurs de pêche et d'oursins). Les habitats côtiers abritant <i>Matthiola tricuspidata</i> sont dégradés. L'accès aux véhicules pourra être fermé, tout en conservant un accès pédestre et la vocation d'espace de détente. On peut miser sur la dynamique naturelle de recolonisation végétale après mise en défens. Les éventuelles interventions à vocation paysagère respecteront la succession naturelle rivage - pelouse – maquis.</p> <p><u>Requalification de la RD 111</u>. L'OGS prévoit un accès plus étroit « voie de découverte », la cicatrization du talus amont de la route et la réduction de l'emprise de l'aire de retournement. Ces aménagements ne devraient pas générer de déblai en aval. On veillera à proscrire l'apport de terre exogène.</p> <p><u>Cicatrization de la piste d'accès au Belvédère, Colline de la Parata</u> : Les stations de <i>Succowia balearica</i>, jalonnent la piste. L'apport de terre exogène est proscrié. La cicatrization du talus doit privilégier la dynamique naturelle. Les éventuels remblaiements (terre prélevée sur site) du talus doivent être ponctuels, limités aux cas extrêmes d'érosion.</p>
Connexion avec d'autres actions	
Coût estimatif	Non évalué
Financement possible	OGS
Partenaires envisagés	DIREN, OEC, antenne corse du CBNMP, CPIE Ajaccio
Maître d'ouvrage	Titulaire des droits réels ou son ayant droit
Maître d'œuvre potentiel	A définir

Fiche action 5	Lutte contre l'érosion du sol aux Iles Sanguinaires
N° Natura 2000 des habitats concernés	1210 : végétation annuelle des laisses de mer 1240 : falaises avec végétation des côtes méditerranéennes 5320 : formations basses à <i>Helichrysum italicum</i> 9320 : fourré à lentisque et oléastre
Objectif	Empêcher l'érosion du sol sur certaines zones sensibles
Cahier des charges	<p><u>Voir cartes 14 et 14 bis</u> 2 zones sont particulièrement érodées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>pointe du tabernacle</u>: cette zone pourrait être revégétalisée avec <i>Crithmum maritimum</i> déjà présent ou en semant de grandes quantités de graines d'espèces différentes récoltées sur l'île, - <u>zone très érodée (n°6 sur la carte 14 bis)</u>: sur cette zone, l'aménagement du sentier (muret par exemple) pourrait permettre de retenir le substrat et de casser la pente. La revégétalisation est indispensable, elle peut se faire en semant de grandes quantités de graines d'espèces différentes récoltées sur l'île. Le succès de plantation de lentisque est improbable (échec à la Parata). <p>Sur les deux zones, les Goélands leucopnée nichent à cet endroit, ils contribuent à l'érosion du sol, il faudra donc placer des systèmes anti goéland (système expérimenté par le CEN sur les îlots à Silène velouté). D'autre part, les griffes de sorcière arrachées pourront être conservées, séchées puis mises en place sur ces zones érodées afin de retenir le sol.</p>
Connexion avec d'autres actions	Eradication progressive de <i>Carpobrotus edulis</i> pour la préservation d'habitats côtiers Suivi patrimonial de la flore aux Iles Sanguinaires
Coût estimatif	Non évalué
Financement possible	FGMN
Partenaires envisagés	DIREN, OEC, antenne corse du CBNMP, CEN, CPIE Ajaccio
Maître d'ouvrage	Titulaire des droits réels ou son ayant droit
Maître d'œuvre potentiel	pépiniériste

Fiche action 6	Protection des espèces végétales endémiques aux Iles Sanguinaires
Objectif	Permettre la découverte du milieu naturel tout en préservant la flore
Obstacles	Trois espèces végétales endémiques et une rare (carte 12) se localisent au bord des sentiers de promenade : elles sont favorisées par un piétinement modéré.
Cahier des charges	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de l'OGS, il est prévu de canaliser le public sur des sentiers afin de lui permettre de découvrir l'île le long d'une boucle. L'aménagement devra permettre un piétinement diffus sur les zones à Nananthée et à Evax, un évitement temporel des Arum mange mouche. - Prévoir un encadrement du public. - Participation au comité de pilotage de l'Opération Grand Site.
Connexion avec d'autres actions	Suivi patrimonial de la flore Information et sensibilisation du public
Coût estimatif	
Financement possible	
Partenaires envisagés	DIREN, OEC, antenne corse du CBNMP
Maître d'ouvrage	Titulaire des droits réels ou son ayant droit
Maître d'œuvre potentiel	A définir

<p>Fiche action 7</p>	<p>Suivi patrimonial du Phyllodactyle d'Europe, <i>Phyllodactylus europaeus</i></p>
<p>Espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats »</p>	<p><i>Phyllodactylus europaeus</i></p>
<p>Objectif</p>	<p>Mieux connaître la population de Phyllodactyle</p>
<p>Cahier des charges</p>	<p>Effectuer un état des lieux aux Iles Sanguinaires où l'espèce n'a pas été recherchée depuis les années 70 : faire une sortie nocturne pour vérifier sa présence Effectuer un suivi tous les 5 ans selon la méthode de l'itinéraire échantillon (Delaugerre, 2002) : prévoir 2 à 4 nuits de comptage sur un itinéraire prédéterminé et marquer tous les individus trouvés et capturés. Les résultats apporteront des informations sur l'effectif estimé par capture – marquage – recapture, sur la structure démographique de l'échantillon (état de santé de la population) et sur une éventuelle apparition d'espèce non indigène.</p>
<p>Connexion avec d'autres actions</p>	<p>Information et sensibilisation du public</p>
<p>Coût estimatif</p>	<p>2 à 4 jours à 3 personnes Déplacement en bateau</p>
<p>Financement possible</p>	<p>FGMN</p>
<p>Partenaires envisagés</p>	<p>Experts en erpétologie, DIREN, OEC</p>
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Titulaire des droits réels ou son ayant droit</p>
<p>Maître d'œuvre potentiel</p>	<p>CPIE d' Ajaccio</p>

Fiche action 8	Suivi patrimonial de la Patelle géante, <i>Patella ferruginea</i>
Espèce de l'annexe IV de la Directive « Habitats »	<i>Patella ferruginea</i>
Objectif	Connaître les effectifs de Patelle géante (annexe IV de la directive habitats) et leur évolution aux Iles Sanguinaires (population mal connue) et à la Parata (belle population déjà recensée)
Cahier des charges	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer l'actuel suivi de population à la Parata dans le cadre d'une étude sur la population du Golfe d'Ajaccio : recensement de tous les individus de taille supérieure à 20 mm, mesure de la taille de ces individus, marquage éventuel. - Eventuellement, étendre ce suivi aux Iles Sanguinaires où il faudra au préalable effectuer un état des lieux
Connexion avec d'autres actions	Information et sensibilisation du public
Coût estimatif	1 jour de comptage à 2 personnes tous les 2 ans sur la station témoin à la Parata 2 jours de comptage à 2 personnes tous les 2 ans aux Sanguinaires et déplacement en bateau
Financement possible	FGMN
Partenaires envisagés	DIREN, OEC
Maître d'ouvrage	Titulaire des droits réels ou son ayant droit
Maître d'œuvre potentiel	DIREN à la Parata CPIE d'Ajaccio aux Iles Sanguinaires

Fiche action 9	Nettoyage manuel des macrodéchets <u>AHC 002</u>
N° Natura 2000 des habitats concernés	1210 : végétation annuelle des laisses de mer
Objectif	Restaurer les laisses de mer par le nettoyage des macrodéchets amenés par la mer
Cahier des charges	<ul style="list-style-type: none"> - aux Iles Sanguinaires : une grande quantité de macrodéchets est présente, éliminer au maximum les macrodéchets non biodégradables mais laisser les bois flottés qui ont un rôle dans l'installation de la végétation des laisses de mer, - A la Parata : nettoyer ponctuellement les déchets ramenés par la mer.
Connexion avec d'autres actions	Information et sensibilisation du public
Coût estimatif	Sanguinaires : Mobilisation d'une équipe de 10 personnes é ou 3 journées par an après tempête, déplacement en bateau Parata : mission des GENS
Financement possible	Contrat Natura 2000
Partenaires envisagés	DIREN, OEC, Gardes des Espaces Naturels Sensibles (Conseil Général 2A)
Maître d'ouvrage	Titulaire des droits réels ou son ayant droit
Maître d'œuvre potentiel	Conseil Général 2A, CPIE d'Ajaccio aux Iles Sanguinaires Ville d'Ajaccio à la Parata

Fiche action 10	Accueil et information du public aux Iles Sanguinaires
N° Natura 2000 des habitats concernés	1210 : végétation annuelle des laisses de mer 1240 : falaises avec végétation des côtes méditerranéennes 5320 : formations basses à <i>Helichrysum italicum</i> 9320 : fourré à lentisque et oléastre
Objectif	Informier et sensibiliser le public au patrimoine naturel présent aux Iles Sanguinaires en relation étroite avec l'Opération Grand Site
Cahier des charges	<p style="text-align: center;">1. <u>Réhabilitation du bâti :</u> sémaphore et/ou phare en vue d'accueillir le public</p> <p style="text-align: center;">2. <u>Mise en place d'une signalétique :</u> Aménagement des sentiers, pose de panneaux et de balises sur les sentiers</p> <p style="text-align: center;">3. <u>Médias :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'une plaquette d'information (déjà publiée) - Formations des bateliers, sensibilisation au patrimoine naturel <p style="text-align: center;">4. <u>Education à l'environnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un cahier de l'environnement dans le cadre de l'OGS à destination des scolaires, - Prise en charge de groupes sur l'île (adultes ou scolaires), - Implication de classe(s) d'Ajaccio dans les actions de lutte contre l'érosion du sol et contre les plantes envahissantes. <p>La notion de capacité de charge et de saisonnalité des visites au regard de la biologie des espèces (germination des espèces végétales, nidification des oiseaux) doit faire l'objet d'une réflexion approfondie qui prenne en compte les moyens humains mis à disposition pour l'accueil et la surveillance</p>
Connexion avec d'autres actions	Gestion des Iles Sanguinaires
Coût estimatif	<ol style="list-style-type: none"> 1. non évaluée 2. non évaluée 3. formation bateliers : 1 journée de préparation, 1 journée de formation 4. nombre d'animations non évaluée
Financement possible	OGS
Partenaires envisagés	DIREN, OEC, OGS, CRDP
Maître d'ouvrage	Titulaire des droits réels ou son ayant droit
Maître d'œuvre potentiel	A définir

Fiche action 11	Gestion des Iles Sanguinaires
N° Natura 2000 des habitats concernés	1210 : végétation annuelle des laisses de mer 1240 : falaises avec végétation des côtes méditerranéennes 5320 : formations basses à <i>Helichrysum italicum</i> 9320 : fourré à lentisque et oléastre
Objectif	Coordination et réalisation des actions
Cahier des charges	<p style="text-align: center;"><u>1. Suivis écologiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Flore : flore endémique, plantes envahissantes - Patelle géante - Phyllocladyle d'Europe - Avifaune dans le cadre de la ZPS : Cormoran huppé, Goéland leucophée, Faucon pèlerin, petite avifaune <p style="text-align: center;"><u>2. Surveillance, entretien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de nettoyage - Entretien des sentiers, des panneaux - Surveillance en zone marine <p style="text-align: center;"><u>3. Valorisation touristique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil du public - Organisation de visites guidées - Mise en place d'un partenariat avec les bateliers
Connexion avec d'autres actions	Extension du site en zone marine
Coût estimatif	1. déjà évalué dans les fiches correspondantes 2. non évalué 3. non évalué
Financement possible	FGMN, contrat Natura 2000, CONSEIL GÉNÉRAL 2A
Partenaires envisagés	DIREN, OEC, OGS
Maître d'ouvrage	Titulaire des droits réels ou son ayant droit
Maître d'œuvre potentiel	1. CPIE d'Ajaccio / DIREN 2. GENS 3. à définir

Fiche action 12	Extension du site sur la zone marine autour des Iles Sanguinaires et de la Parata	
N° Natura 2000 des habitats concernés	1120 : herbiers de Posidonies 1170 : récifs de Corraligène	
Objectif	Mise place d'une gestion de la zone marine autour des Iles Sanguinaires et de la Parata	
Situation	<p style="text-align: center;"><u>Situation réglementaire</u></p> Site classé depuis 1974 d'une surface de 1385 ha <p style="text-align: center;"><u>Situation écologique</u></p> Habitat de l'annexe I : herbier de Posidonies, récifs de corraligène Espèces de l'annexe II : Grand Dauphin, tortue caouanne Espèces de l'annexe IV : Patelle géante, Grande nacre Oiseaux de l'annexe I de la directive Oiseaux : Cormoran huppé de Méditerranée, Goéland d'Audouin, Balbuzard pêcheur	
Cahier des charges	Désignation d'un animateur et création d'un comité de pilotage afin de : <ul style="list-style-type: none"> - envisager les usages, - proposer des aménagements, des dispositifs réglementaires, - mobiliser des moyens. 	
Coût estimatif		
Financement possible		
Partenaires envisagés	DIREN, OEC, Ville d'Ajaccio, Conseil Général, Préfecture Maritime, Affaires Maritimes, CRPMEM de Corse, Prud'homie, Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse	
Maître d'ouvrage	DIREN, DDE	
Maître d'œuvre potentiel	Animation du comité de pilotage par le CPIE d' Ajaccio	

3 La zone du Golfe de Lava

3.1 Caractéristiques biologiques du site

3.1.1 Caractérisation des habitats naturels

Deux codes sont utilisés pour la description des habitats et de la flore :

- **en gras, les habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats »**
- **en surligné gris, les espèces d'intérêt patrimonial non inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats ».**

Végétation de la colline de la Punta Pelusella (carte 15; PARADIS, 2001)

- Végétation halophile
 - **Le groupement à *Crithmum maritimum* et *Limonium articulatum* colonise le haut des plages de blocs de la côte ouest,**
 - Le groupement à *Halimione portulacoides* est très étendu sur la côte ouest,
 - La mosaïque à *Crithmum maritimum* et *Juncus acutus*.
- Fruticée basse à *Helichrysum italicum*

L'immortelle d'Italie, *Helichrysum italicum*, est présente sur les bordures maritimes de la colline de la Punta Pelusella, sans être très abondante.

- Maquis, cistaies et pelouses
 - **Le maquis haut et moyen à *Olea europea* s.l. et *Pistacia lentiscus* se localise sur les parties planes du haut de la colline et sur les pentes est et nord,**
 - La cistaie à *Cistus monspeliensis* en mosaïque avec les espèces du maquis est un stade post incendie qui apparaît après 3 à 5 ans et dure 10 à 15 ans,
 - Le maquis moyen à bas à *Pistacia lentiscus* et *Smilax aspera* est très dense, il recouvre la majorité de la pente ouest exposée toute l'année aux embruns et quelques fois aux tempêtes, il a un aspect anémomorphosé,
 - Les pelouses sont très étendues au sommet et sur la pente orientale de la colline, elles subissent un fort pacage des bovins et sont constituées d'une strate basse thérophytique et d'une strate plus haute principalement à asphodèles,
 - Les mosaïques sont nombreuses entre les éléments du maquis et les pelouses d'une part et entre les divers maquis et les cistaies d'autre part.

- Végétation des thalwegs

Plusieurs thalwegs présentent des ruisseaux temporaires ne coulant que très rarement. Il y pousse des ronces, et de rares lentisques et myrtes.

- Végétation des rochers
 - les rochers subaffleureurs sont recouverts d'un substrat peu épais : des mosaïques entre des pelouses à asphodèles et des maquis bas et clairs à *Olea oleaster* et *Pistacia lentiscus*,
 - les rochers émergeant ou affleurant sont très nombreux sur le site et abritent diverses espèces végétales selon l'exposition au soleil.

- Végétation de tendance nitrophile

- Un groupement nitrophile à *Chenopodium murale* et *Urtica atrovirens* se localise au pied de plusieurs rochers affleurants, il est du aux animaux qui se reposent à cet endroit,
- En hiver et au début du printemps, *Succowia balearica*, espèce inscrite à la liste nationale des espèces protégées, forme des peuplements autour des rochers et en bordure des fourrés à *Pistacia lentiscus*.

Végétation de la basse terrasse sableuse et de la ripisylve du ruisseau de Lava (carte 16 Paradis & Piazza, 1992 ; PARADIS 2001)

- Groupement à *Elymus farctus* et *Medicago marina*

Ce groupement se situe juste en arrière de la microfalaise. Il est en régression depuis 1992.

- **Groupement à *Ammophila arenaria* subsp. *arundinacea***

Les oyats, *Ammophila arenaria* subsp. *arundinacea*, sont assez nombreux mais ont une répartition fragmentaire et occupent des buttes sableuses basses. Ce groupement est en régression depuis 1992.

- **Groupement thérophytique des *Malcolmietalia***

Ce groupement était magnifique en 1992 avec une forte biodiversité (thérophytes, hémicryptophytes rampantes, géophytes) et le peuplement de Linaire jaune, *Linaria flava sardoa*, était le plus dense de toute la Corse. En 2001, ce groupement est réduit aux graminées avec très peu de thérophytes. La quasi disparition de ce groupement aurait deux origines : la fréquence de la circulation de véhicules à moteur et le recouvrement sableux lors de la tempête de décembre 1999.

- Cistaie à *Cistus salviifolius*

En 2001, la quantité de cistes s'est réduite au cinquième de ce qu'elle était en 1992. Les conséquences de cette réduction sur la linaire sont désastreuses : le vent, en mobilisant la sable, provoque le recouvrement des graines de la linaire, ce qui les empêche de germer.

- Fourré à *Pistacia lentiscus* de bordure de la basse terrasse

Ce fourré est de plus en plus fragmenté. De plus, il est utilisé comme tremplin par les quads et les motos.

- Aulnaie en voie d'ensablement

Une dépression, de forme linéaire, correspond à un petit ruisseau très rarement inondé et est constituée d'une aulnaie dense, quelques lianes, des chaméphytes et des géophytes. En 2001, cette aulnaie (à *Alnus glutinosa*) est aussi dense qu'en 1992.

- Ripisylve

La ripisylve est constituée d'*Alnus glutinosa* et de *Salix atrocinerea*. Sur ces bords, du côté de la terrasse sableuse s'étend un manteau à *Rubus ulmifolius* présentant plusieurs individus de l'espèce protégée *Vitex agnuscastus*.

- Tapis de *Carpobrotus edulis*

Les tapis de griffes de sorcière, *Carpobrotus edulis*, situés en arrière de la microfalaise, ont été abîmés par la tempête de 1999 mais paraissent en voie de reconstitution.

3.1.2 La faune présente (carte 17)

▪ **L'avifaune**

Un couple de Faucon pèlerin (annexe I de la Directive « Oiseaux ») niche dans la falaise au nord de la tour de Pelusella. La pratique de l'escalade dans le secteur est à surveiller car elle pourrait être une source de dérangement.

Quelques couples de Cormorans huppés (annexe I de la Directive « Oiseaux ») nichent sur l'îlot au nord de la tour.

Le Pipit rousseline (annexe I de la Directive « Oiseaux ») a été référencé lors d'une étude sur le Golfe de Lava (Grisoni, 2001) mais il ne figure pas dans le Formulaire Standard (annexe).

Le Balbuzard pêcheur (annexe I de la Directive « Oiseaux ») nichait probablement au XIX^{ème} siècle à la Punta Pelusella. Le PNRC a mis en place un nid artificiel mais il est près du sentier d'accès à la tour ce qui empêcherait les oiseaux de s'installer. Ce nid pourrait être déplacé au nord afin d'augmenter les chances d'installation.

Quelques couples de Martinets pâles (espèce localisée et protégée) nichent sur l'îlot au nord de la Tour (Recorbet, com. pers.).

▪ **L'herpétofaune**

La tortue d'Hermann (annexe II de la Directive Habitats) est présente sur le site en particulier autour du petit ruisseau temporaire (carte 17).

Deux espèces de l'annexe II de la Directive Habitats n'ont pas été répertoriées sur le site mais des prospections et une enquête de voisinage ont été faites afin de prévoir un éventuel suivi :

- en ce qui concerne la Cistude d'Europe, 3 prospections ont été menées dans le Lava les 15 et 22 juin et le 1^{er} juillet 2004. L'observation consistait en un poste fixe de trente minutes. Aucune Cistude n'a ainsi été observée dans le Lava.
- En ce qui concerne le Phyllodactyle d'Europe, une prospection a été menée le 22 juillet 2004 et un individu a été trouvé non loin de la tour. Ceci correspond à une nouvelle station (lors de cette prospection, un individu d'Hémidactyle *Hemidactylus turcicus* a été observé tout près de la tour, c'est également une nouvelle station pour cette espèce).

3.1.3 Valeur patrimoniale

La dune de Lava présente un intérêt floristique important avec la présence de groupements végétaux à annuelles abritant une station à **Linaire jaune**, *Linaria flava sardoa*, plante endémique cyrno-sarde inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats ».

Quant à la colline de la Punta Pelusella, c'est une zone sauvage qui abrite le rare **Erodium de Corse** et une petite population de **Tortue d'Hermann**. Quelques couples de **Cormorans huppés de Méditerranée** se sont installés dans les falaises, un couple de **Faucon pèlerin** y niche et le **Balbuzard pêcheur** fréquente le site. De plus, un individu de **Phyllodactyle d'Europe** a été trouvé lors des prospections menées dans le cadre de la mission confiée au CPIE, ce qui constitue une nouvelle station pour cette espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats ».

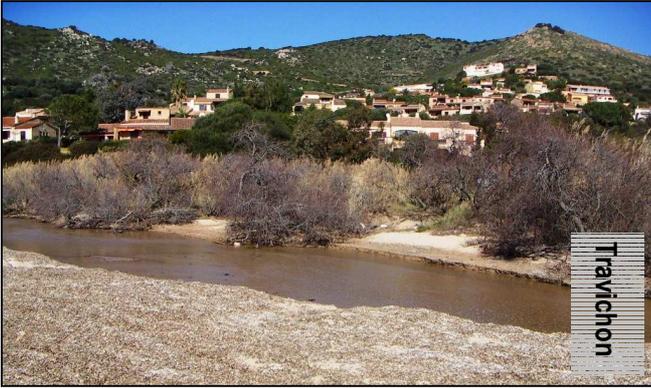
Espèce	Localisation
<i>Linaria flava sardoa</i> **	Basse terrasse sableuse
<i>Matthiola tricuspidata</i> **	Basse terrasse sableuse
<i>Vitex agnus-castus</i>	En bordure du Lava
<i>Tamarix africana</i> **	Embouchure du Lava (parking nord)
<i>Drimia maritima</i>	Sommet de la colline
<i>Evax rotundata</i> *	Façade sud de la colline
<i>Succowia balearica</i> *	Sommet de la colline
<i>Triglochin bulbosum laxiflorum</i>	Près de la mer

Tableau V : Espèces protégées présentes au Golfe de Lava

* voir figure 1 page 24

** voir figure 3 page 49

Figure 3 : Espèces protégées présentes au Golfe de Lava et pression humaine sur la basse terrasse sableuse



Tamarix africana, inscrit sur la liste nationale des espèces protégées



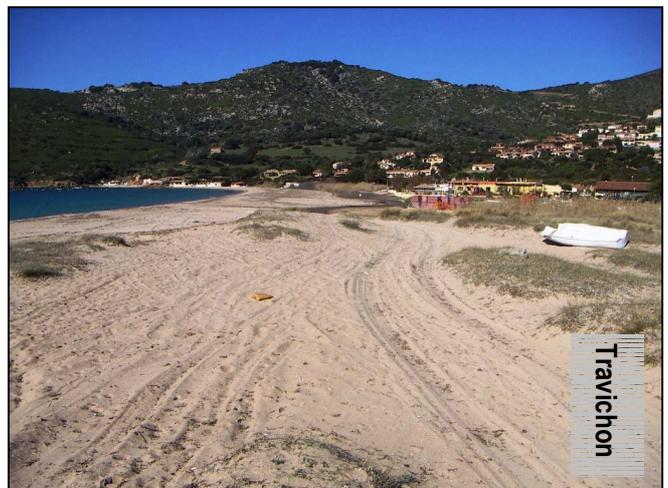
Matthiola tricuspidata, inscrite sur la liste nationale des espèces protégées



Linaria flava sardo, inscrite sur la liste nationale des espèces protégées



Cabanons



Traces de passage de véhicules à moteur sur le sable

3.2 L'enjeu majeur : la Linaire jaune (*Linaria flava sardoa*)

(Paradis & Piazza, 2003a ; cahier espèces natura 2000)

3.2.1 Répartition géographique

Linaria flava (Poiret) Desf. Subsp. *sardoa* (Sommier), est un taxon endémique cyrno-sarde peu fréquent qui fait partie d'un complexe d'espèces méditerranéennes à aires également limitées.

3.2.2 Statut de protection

Linaria flava sardoa est légalement protégée à plusieurs niveaux :

- elle figure sur la liste des espèces végétales protégées (arrêté ministériel du 20 janvier 1982),
- elle figure sur la liste européenne des « espèces de flore strictement protégées » par la convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (décret ministériel du 22 août 1990),
- elle est inscrite comme espèce « vulnérable » à l'annexe I concernant les végétaux menacés à l'échelle mondiale, établie par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources (Livre rouge de l'UICN),
- elle est inscrite aux annexes II et IV de la « Directive Habitats » (21 mai 1992).

3.2.3 Caractéristiques biologiques et écologiques

▪ Description

Linaria flava sardoa ou Linaire jaune est une Angiosperme de la famille des Scrophulariacées. C'est une plante de très petite taille (5 à 20 cm de hauteur en moyenne) mais pouvant atteindre dans des conditions favorables d'humidité et de richesse minérale plus de 40 cm. Elle est peu ramifiée avec des feuilles petites et entières. Les fleurs sont de couleur jaune pâle à orangée (la proportion des différentes couleurs varie avec les stations, ce qui paraît indiquer une différence génétique). Ces fleurs sont groupées par 2 à 5 en grappe terminale, elles portent un éperon droit presque aussi long que le reste de la corolle.

Le fruit se présente sous la forme d'une capsule oblongue de 2 à 4 mm de long contenant une dizaine de graines.

▪ Biologie de la reproduction

Cette espèce hiverno-printannière précoce possède un cycle de vie très court qui suit en général les pluies de fin d'hiver : premières germinations en janvier-février (parfois décembre), floraison variant selon les individus de février à mai. Les plantes n'ont qu'une seule période de végétation. La fructification intervient en avril-mai. Le temps moyen compris entre l'apparition du bouton floral et l'obtention des graines est de l'ordre de 20 à 30 jours. Cette plante passe donc la mauvaise saison (sécheresse) à l'état de graines et se développe lorsque le milieu est favorable par sa teneur en eau.

Ne présentant jamais d'insectes, les fleurs sont vraisemblablement autogames.

Selon les auteurs, la dispersion des graines se ferait par zoochorie (transport par les animaux), par barochorie (graines tombant sur place) ou par anémochorie (transport par le vent).

Les conditions climatiques conditionnent le nombre de fleurs et donc le nombre de graines. Dans de bonnes conditions de milieu, les capsules les plus grandes atteignent 4 mm de long et contiennent plus d'une vingtaine de graines. Mais généralement, les capsules ne dépassent pas 2 mm et le nombre de graines est inférieur à 10.

En tant que thérophyte, il est évident que la Linaire jaune se maintient dans le sol par une banque de graines. Selon les conditions climatiques, un plus ou moins grand nombre de graines germera et ainsi les effectifs des populations sont très variables selon les localités et les années.

▪ **Ecologie**

La Linaire jaune est une plante strictement héliophile : elle pousse sur des substrats dénudés ou à végétation très basse, en bordure de sentiers, entre des chaméphytes, comme sur la plupart des sites. Elle est strictement psammophile, elle ne pousse que sur des substrats sableux ou sablo-graveleux, généralement littoraux.

La Linaire jaune est une plante de milieux ouverts qui fait partie des groupements végétaux « thérophytiques hiverno-printanniers à répartition essentiellement littorale ». Ces groupements littoraux de thérophytes dans lesquels se trouvent la Linaire jaune en Corse, sont fréquemment disposés (en mosaïque) entre des formations végétales claires chaméphytiques ou arbustives.

3.2.4 Vulnérabilité et menaces

Cette espèce est vulnérable du fait même de son statut de thérophyte, qui implique qu'elle doit passer par plusieurs stades phénologiques critiques avant de pouvoir fructifier.

Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont, à chaque stade de son cycle biologique :

▪ **Banque de graines**

- enfouissement des graines sous une grande épaisseur de sable sous l'effet des tempêtes,
- consommation des graines par des animaux du sol, mais aucune donnée sur ce point n'est disponible.

▪ **Obstacles à la germination**

- sécheresse du substrat (exceptionnelle en hiver),
- salinisation du substrat, ce qui peut se produire sur des sites exposés aux embruns (sud-ouest de la Corse,
- recouvrement du substrat par la végétation en l'absence de perturbation (par exemple extension de lichen qui empêche la lumière de pénétrer et donc empêche la germination).

▪ **Mort des jeunes plants**

- **mort par suite des écrasements : les animaux, les hommes à pieds ou à motos, 4x4 et quads écrasent un grand nombre de jeunes plants (c'est le cas sur la dune de Lava). Il faut noter tout de même qu'un petit niveau de perturbation est favorable en éliminant les espèces de plus grande taille.**

▪ **Mort des adultes avant la production des graines**

- **ceci se produit par perturbations, tels que les écrasements par les animaux ou les humains en motos, 4x4 et quads,**
- lors de tempêtes printanières, les pieds adultes peuvent être ensevelis mais ceci n'a jamais été observé.

Ainsi, il apparaît 4 menaces principales pour la survie de la Linaire jaune :

- la fermeture du milieu par l'invasion de plantes vivaces de plus grande taille,
- l'urbanisation du littoral (Ajaccio, Porticcio),
- **la surféquentation piétonne et motorisée,**
- l'extension des plantes envahissantes, en particulier la Griffé de sorcière, *Carpobrotus edulis*,
- l'érosion marine de certains sites (exemple du recul de la terrasse fluvio-marine de Campo dell'Oro).

3.2.5 Sa présence sur la dune de Lava

3.2.5.1 Localisation

Voir carte 16

3.2.5.2 Evolution du nombre de pieds

Année	Nombre de pieds de Linaire jaune
1995 (1)	5000
2002 (2)	300
2003 (2)	400
2004 (3)	1989
2005 (3)	1143

Tableau V : Evolution du nombre de pieds de Linaire jaune sur la basse terrasse de Lava de 1995 à 2004

- (1) Paradis et al., 1995
- (2) Paradis & Piazza, 2003a
- (3) Travichon, Natali, com. pers.

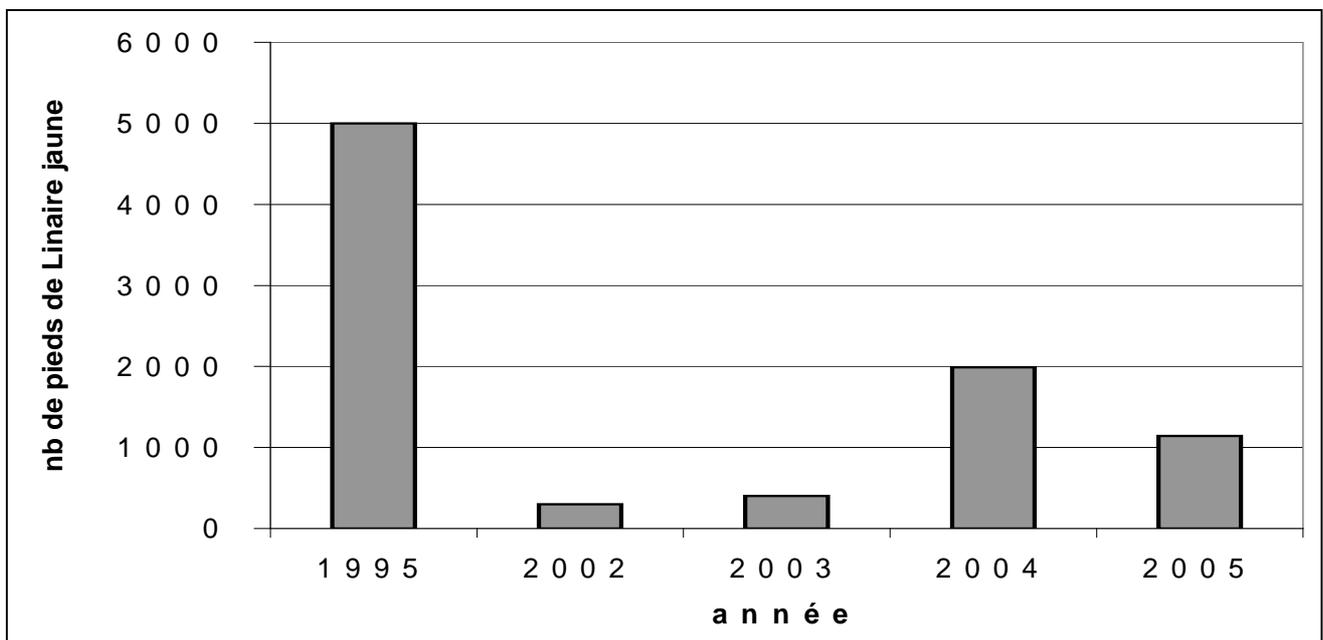


Figure 4 : Evolution du nombre de pieds de Linaire jaune de 1995 à 2004 sur la dune de Lava

La population de Linaire jaune a fortement diminué depuis 1995, le nombre de pieds a été divisé par 10 entre 1995 et 2003. Mais en 2004 les conditions hivernales très favorables (forte pluviométrie) ont entraîné une forte germination, cependant on ne retrouve pas le niveau de 1995.

3.3 Les activités humaines et leurs impacts sur le site

3.3.1 Pratique de l'élevage

L'utilisation du site correspond à des pratiques d'élevage de bovins et d'ovins. Ces pratiques sont localisées sur la colline de la Punta Pelusella et sur la plaine alluviale bordant les ruisseaux (hors site Natura 2000). Les pelouses à asphodèles de la partie orientale de la colline de la Punta Pelusella et les prairies de la plaine alluviale ont été créées au cours du temps pour favoriser le pâturage.

En 2001, plusieurs hectares de maquis bas et de cistaies de la colline ont été incendiés par écobuage (Casanova & al, 2003). Le feu représente la menace principal pour la Tortue d'Hermann.

Le passage d'un éleveur (M. Mancini) en 4x4 sur l'arrière de la basse terrasse sableuse pour conduire ses bêtes a dénudé cette zone de transit qui comportait un beau peuplement de l'endémique *Linaria flava sardoa*. Cet usage ne peut être interdit au risque de compromettre une exploitation. Signalons que le pâturage sur les terrains de Mme Wissmeyer font l'objet d'une autorisation orale.

3.3.2 Aménagements liés au tourisme et urbanisation

▪ Installations diverses

Depuis le début des années 1970, le hameau de Lava situé sur la commune d'Appietto a subi un important développement lié au tourisme. Ceci a engendré divers aménagements :

- amélioration des routes d'accès,
- construction de plusieurs lotissements,
- au Port Provençal, construction de plusieurs « cabanons » illégaux situés sur le Domaine Public Maritime, ayant reçu de la Préfecture un ordre de démolition au pendant l'été 2004,
- sur la dune de Lava, construction d'une vingtaine de cabanons sur la parcelle communale et sur une propriété privée appartenant à Mme Wissmeyer, certains usagers auraient une autorisation de l'ancienne municipalité,
- canalisation partielle du cours terminal du ruisseau, et construction d'habitations en zone inondable,
- aménagements de loisirs (tennis, restaurants...) dont certains se trouvent sur la plage (club de voile, location de jets ski et de zodiak qui bénéficient d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du DPM, AOT, délivrée par la DDE),
- mise en place par la copropriété du Golfe de Lava d'une station d'épuration de type biologique.

▪ Gestion par la CAPA

La Communauté d'Agglomérations du Pays Ajaccien (CAPA) a été créée le 15 décembre 2001, elle rassemble 10 communes dont Ajaccio, Alata et Appietto et a, entre autres pour objectif « la gestion durable des plages ». Dans ce cadre, la CAPA a pour mission d'aménager la plage de Lava afin d'améliorer l'accueil du public en saison estivale. Les principaux aménagements actuels sont :

- installation d'un poste de secours nouvelle génération au centre de la plage,
- mise en place de toilettes chimiques sur le parking nord,

- mise en place d'un tapis pour l'accès à la plage des handicapés,
- nettoyage de la plage (manuelle et mécanique).

3.3.3 Occupations et usages non autorisés sur la plage et la basse terrasse

3.3.3.1 Les cabanons du Port Provençal

Une dizaine de cabanons ont été construits au Port Provençal, certains d'entre eux se situent sur le Domaine Public Maritime et ont reçu un ordre de démolition pendant l'été 2004. Ils sont toujours présents, ils sont soumis à une astreinte.

Ces cabanons n'ont pas d'impact direct sur les habitats ou les espèces de la Directive en zone terrestre. Par contre, les problèmes sanitaires et microbiologiques qu'ils entraînent par le rejet des eaux usées pourraient avoir des conséquences sur les habitats ou les espèces marines (notamment l'herbier de Posidonies).

3.3.3.2 Les cabanons sur la dune

Une vingtaine de cabanons ont été construits, de manière illégale, sur la dune sur la parcelle appartenant à la commune d'Alata, sur la parcelle appartenant à Mme Wissmeyer et peut être sur le Domaine Public Maritime, qui est en cours de délimitation par la DDE de Corse du Sud. Ils sont occupés pendant la saison estivale et certains pendant les week end de printemps et d'automne.

Nous avons pu constater qu'au moins 14 compteurs d'eau étaient présents. Malgré l'absence de permis de construire, la Générale des Eaux a installé ces compteurs.

Cette présence humaine est peut être la cause de l'introduction de la Griffes de sorcière sur la dune. Nous avons pu observer que certains « jardins » sont fournis en plantes d'ornement qui pourraient être dommageables aux espèces indigènes. Des occupants nous ont expliqué qu'ils déplaçaient les Lis de mer dans leur « jardin » pour qu'ils ne soient pas écrasés par les 4x4 ! Ils pensent également bien faire en les arrosant...

Une délibération du conseil municipal d'Alata du 26 juin 1992 prévoyait la démolition des cabanons ce qui annulerait la prescription trentenaire. Cette prescription trentenaire aurait rendu les usagers propriétaires du terrain qu'ils occupent.

Sur les propriétés privées, 2 cabanons ont été construits récemment (1998 ?) près du cours terminal du ruisseau, ils appartiennent à la famille Valle, également propriétaire du terrain. Ces chalets ne font pas l'objet d'un permis de construire. Mais étant présents depuis plus de trois ans, le défaut de permis de construire serait annulé.

Afin de faciliter l'accès à ces cabanons, une piste a été dégagée le long de la ripisylve, afin que les véhicules ne s'ensablent plus. Cependant, ce qui a été débroussaillé abritait plusieurs pieds de Gatillier, *Vitex agnus castus*, espèce protégée dont nous avons pu observer des rejets.

3.3.3.3 Circulation des véhicules à moteur sur la dune

Les occupants des cabanons empruntent la plage et la dune comme voie d'accès, cet usage est pourtant interdit par la loi relative à la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels (articles L 362-1 à 8 du code de l'environnement).

D'autre part, des adolescents viennent en fin de journée (dès le mois d'avril) et tous les week end pour pratiquer le quad et le motocross sur la dune.

Ces usages ont provoqué une grave dénudation de la dune qui ne présente plus que de rares touffes d'oyat et où les thérophytes printanières ont fortement diminué (notamment la Linaire jaune). Cette dénudation a facilité la mobilisation du sable lors des tempêtes hivernales de décembre 2000 et durant l'hiver 2001-2002. Le sable a alors recouvert les graines de Linares jaunes d'une trop grande épaisseur pour qu'elles puissent germer.

3.3.4 Difficultés de mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de la station

Lors de notre mission, nous avons identifié des difficultés concernant les usages « non autorisés », la situation foncière, la prise en compte de tous les usages.

- Situation des cabanons

En ce qui concerne les cabanons présents illégalement sur la dune de Lava, nous n'avons à ce jour aucune preuve de leur présence depuis plus de trente ans (ce que nous affirment certains occupants). Nous avons appris tardivement que certains cabanons (les 5 ou 6 proches de la colline) étaient situés sur une parcelle privée appartenant à Mme Wissmeyer.

- Communication avec les « cabanoniers »

Nous avons très peu dialogué avec les occupants des cabanons sur les aménagements qui seront mis en place dans les années à venir et qui changeront radicalement leurs habitudes. Seulement, leur situation ne nous permettait pas de les considérer comme de réels usagers et la mairie d'Alata préfère attendre la définition d'un projet global pour les informer.

- Accès aux cabanons

Un des accès aux cabanons est un accès privé hors site Natura 2000 (piste appartenant à Mme Wissmeyer et à M. Valle). Cette piste a déjà été fermée par le passé mais les occupants des cabanons avaient tracé une piste parallèle à travers le maquis. Ainsi, nous risquons d'en venir au même comportement si l'on ferme de nouveau la piste. D'autre part, le bas de la piste pourrait devenir une zone de parking puisque l'accès aux cabanons sera proscrit. Ceci posera bien sûr un problème vis à vis de Mme Wissmeyer, propriétaire de la zone.

Nous avons été frappés par le pouvoir dissuasif des usagers des cabanons : les copropriétaires de la résidence du Golfe de Lava autoriseraient la mise en place d'un système de fermeture de l'accès à la plage sur le parking sud à condition de laisser un accès aux occupants des cabanons. Ceci n'est bien sûr pas la finalité du projet.

Ce parking pose d'ailleurs un problème de maîtrise foncière, nous ne savons pas qui est le réel propriétaire entre le propriétaire de l'hôtel et la copropriété de la Résidence du Golfe de Lava qui n'ont pas le même projet. La copropriété a donné son accord sous condition (voir ci dessus), le propriétaire de l'hôtel accepte la mise en place d'un système de fermeture.

D'autre part, ce parking possède un accès pour handicapé qui laisse l'accès aux quads.

Le parking nord constitue un sujet délicat : il appartient à la copropriété de Lava plage dont l'assemblée générale ne s'est pas prononcé sur la fermeture de l'accès à la plage. La copropriété a proposé un bail emphytéotique de 99 ans à la mairie d'Appietto qui a refusé. La commune n'envisage d'investissements publics qu'à condition de la cession du parking d'autant plus que le bail comportait des conditions (gratuité du parking, pas de construction, pas de camping cars, pas d'activités commerciales). Or, l'aménagement de ce parking paraît être important pour la vie estivale du Golfe qui subit des problèmes de stationnement. Près de ce parking, il a été demandé par les professionnels de la mer d'aménager des structures définitives afin d'exercer leur activité plus confortablement. Aujourd'hui ils déménagent leur

petite installation chaque année. Leur structure serait ainsi reculée de quelques mètres en arrière de la plage et ils auraient un accès en véhicule par la piste menant au club de plongée. Ceci permettrait d'empêcher au maximum la circulation des professionnels de la mer.

Tout ceci dépasse le projet Natura 2000 de protection d'un habitat et d'une espèce de la Directive mais il est apparu qu'un projet global d'aménagement du Golfe était indispensable afin d'établir de nouveaux comportements plus respectueux de l'environnement. Une étude paysagère a été rédigée à la demande de la DIREN (Erba Barona Paysage, 2004). Elle prévoit l'aménagement d'un platelage en bois tout le long du cours du fleuve et un cheminement sur la dune. Cette étude paysagère permet d'imaginer ce que pourrait être le Golfe de Lava avec de gros moyens financiers et si tous les acteurs agissent main dans la main.

L'intervention du Conservatoire de Littoral pourrait aussi être un moyen d'aboutir à un projet cohérent.

▪ La famille Valle

La famille Valle est propriétaire de plusieurs parcelles sur la dune et a construit 2 cabanons en 1998. Nous ne connaissons pas la situation de ces cabanons dont le défaut de permis de construire pourrait être prescrit après 3 ans.

▪ La famille Bianchi

La famille Bianchi a toujours eu une position ferme d'adhérer au projet. Elle est propriétaire d'une parcelle de 3,20 ha au centre de la station et voisine des cabanons. Elle a toujours manifesté l'envie de clôturer la parcelle avec l'appui des communes et de l'Etat. A ce jour, seule cette parcelle pourrait faire l'objet d'un contrat Natura 2000 et la famille Bianchi n'est pas prête à assumer seule une clôture « gênante » pour les usagers des cabanons, cela est compréhensible.

3.4 Les actions à mener

3.4.1 La sauvegarde de la Linaire jaune

L'enjeu majeur du site est sans conteste la sauvegarde de la Linaire jaune. La complexité du site nous a amenés à décomposer les actions de protection du site :

- Extension du site sur la commune d'Alata,
- Prise d'un arrêté municipal par les communes d'Appietto et d'Alata d'interdiction de circulation des véhicules à moteur,
- Mise en application par les gardes de l'ONCFS,
- Blocage physique des accès,
- Mise en place d'une clôture autour de la station,
- Restauration des habitats favorables à la Linaire jaune dans les zones clôturées,
- Information du public tout au long des actions.

Un suivi du nombre de pieds sera assuré afin de surveiller l'état de la station et une éventuelle amélioration après aménagements.

3.4.2 La faune

Les actions proposées visent à mieux connaître les populations d'espèces inscrites :

- à la Directive « Habitats »

- le Phylloctyle d'Europe : sa présence a été découverte, une veille sera effectuée,
- la Tortue d'Hermann : il s'agit de savoir si la population présente est reproductrice ou échappée de jardin,
- à la Directive « Oiseaux »
 - le Faucon pèlerin : il est sensible au dérangement lors de la nidification, cela sera surveillé,
 - le Balbuzard pêcheur : le nid artificiel devra être déplacé dans une zone non soumise aux dérangements humains.

3.4.3 L'information du public

L'information du public concerne les usagers du site dont les habitudes seront bouleversées par les aménagements prévus : professionnels, habitants, usagers des cabanons... D'autre part, des animations scolaires sont prévues avec les classes des deux communes, elles leur présenteront le patrimoine biologique exceptionnel et menacé.

3.4.4 Au-delà de Natura 2000

La mission qui nous a été confiée a mis en évidence des problèmes fonciers et d'usages qui vont bien au-delà de la protection du milieu naturel. Ainsi, une étude paysagère a été effectuée à la demande de la DIREN (Erba Barona Paysage, 2004). Elle présente ce que pourrait devenir le Golfe de Lava et met en évidence qu'une réorganisation totale est indispensable pour le développement durable du site.

3.5 *Fiches action*

13. Suivi patrimonial de la Linaire jaune
14. Mise en défens de l'ensemble de la station à Linaire jaune :
 1. Extension de la zone Natura 2000 sur la Commune d'Alata
15. Mise en défens de l'ensemble de la station à Linaire jaune :
 2. Appliquer la réglementation et empêcher la circulation des véhicules à moteur sur la dune
16. Mise en défens de l'ensemble de la station à Linaire jaune :
 3. Blocage des accès
17. Mise en défens de l'ensemble de la station à Linaire jaune :
 4. Clôturer la station à Linaire jaune
18. Restauration des habitats favorables à la Linaire jaune
19. Nettoyage manuel des macrodéchets
20. Surveillance continue du Faucon pèlerin à Lava
21. Surveillance continue du Phylloctyle d'Europe à Lava
22. Inventaire de la Tortue d'Hermann à Lava
23. Réimplantation du Balbuzard pêcheur à Lava
24. Information et sensibilisation du public
25. Nouvelle organisation du Golfe de Lava

Fiche action 13	Suivi patrimonial de la Linaire jaune, <i>Linaria flava sardoa</i>
N° Natura 2000 des habitats concernés	2120 dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> 2230 pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i>
Espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats »	<i>Linaria flava sardoa</i>
Objectif	Suivre l'évolution des effectifs de Linaire jaune et de l'état des habitats
Cahier des charges	Suivi annuel : - comptage du nombre de plants présents sur les sites durant la période de floraison (avril) avec un relevé par zone - relevé phytosociologique afin de suivre l'évolution des habitats de la dune - un protocole précis en à ce jour en cours d'élaboration
Connexion avec d'autres actions	Mise en défens de la station de la Linaire jaune Information et sensibilisation du public
Coût estimatif	2 journées de travail par an sur le terrain et traitement des données 600 euros par an
Financement possible	FGMN (Fonds de Gestion des Milieux Naturels)
Partenaires envisagés	CBNMP, ASTERE, OEC, DIREN
Maître d'ouvrage	DIREN, OEC
Maître d'œuvre potentiel	CPIE d'Ajaccio

<p>Fiche action 14</p>	<p align="center">Mise en défens de l'ensemble de la station à Linaire jaune : <i>1. Extension de la zone Natura 2000 sur la Commune d'Alata</i></p>	
<p>N° Natura 2000 des habitats concernés</p>	<p>2120 dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> 2230 pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i></p>	
<p>Espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats »</p>	<p><i>Linaria flava sardoa</i></p>	
<p>Objectif</p>	<p>Inclure la totalité de la station à Linaire jaune dans le périmètre de protection</p>	
<p>Situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La Municipalité d'Alata s'est pleinement impliquée dans la démarche de rédaction du DOCOB. L'extension d'un site Natura 2000 passe par une procédure administrative qui est à ce jour en cours. 	
<p>Cahier des charges</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération de la municipalité d'Alata favorable à l'inscription des différentes parcelles dans le périmètre Natura 2000 (parcelles communales et privées). - Procédures administratives à la Préfecture - Information des usagers des cabanons de la mise en place d'un dispositif de gestion. 	
<p>Connexion avec d'autres actions</p>	<p>Suivi patrimonial de la Linaire jaune Mise en défens de la station de la Linaire jaune Information et sensibilisation du public</p>	
<p>Coût</p>		
<p>Financement possible</p>		
<p>Partenaires envisagés</p>	<p>Commune d'Alata</p>	
<p>Maître d'ouvrage</p>		
<p>Maître d'œuvre potentiel</p>		

<p>Fiche action 15</p>	<p>Mise en défens de l'ensemble de la station à Linaire jaune :</p> <p>2. Appliquer la réglementation et empêcher la circulation des véhicules à moteur sur la dune</p> <p><u>ADM 002</u></p>
<p>N° Natura 2000 des habitats concernés</p>	<p>2120 dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> 2230 pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i></p>
<p>Espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats »</p>	<p><i>Linaria flava sardoa</i></p>
<p>Objectif</p>	<p>Exprimer dans les meilleurs délais la volonté des communes de faire respecter la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels sensibles</p>
<p>Cahier des charges</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Prise d'un arrêté municipal</u> par les communes d'Appietto et d'Alata interdisant la circulation des véhicules à moteur sur le site conformément aux articles L 362-1 à 8 du code de l'environnement relatifs à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels sensibles - <u>Affichage</u> sur site et en mairie - <u>Communication</u> par voie de presse - <u>Information</u> auprès des usagers (agents municipaux, CAPA, CPIE) - <u>Mise en place d'une convention DIREN-ONCFS-commune</u> qui définit la période et la périodicité des patrouilles - <u>Intervention de l'ONCFS</u> pour une information voire une verbalisation
<p>Connexion avec d'autres actions</p>	<p>Suivi patrimonial de la Linaire jaune Mise en défens de la station de la Linaire jaune Information et sensibilisation du public</p>
<p>Coût estimatif</p>	<p>En fonction du nombre de patrouilles effectuées dans l'année par les gardes de l'ONCFS</p>
<p>Financement possible</p>	<p>Mission de l'ONCFS</p>
<p>Partenaires envisagés</p>	<p>Communes d'Appietto, d'Alata et DIREN</p>
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Communes d'Appietto et d'Alata</p>
<p>Maître d'oeuvre potentiel</p>	<p>ONCFS</p>

Fiche action 16	<p align="center">Mise en défens de l'ensemble de la station à Linaire jaune : 3. Blocage des accès <u>ADM 002</u></p>
N° Natura 2000 des habitats concernés	2120 dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> 2230 pelouses dunaes des <i>Malcolmietalia</i>
Espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats »	<i>Linaria flava sardoa</i>
Objectif	Bloquer physiquement l'accès aux véhicules à moteur
Situation	Il existe 4 accès à la dune de Lava (carte 18) : 1. parking « nord » appartenant à la copropriété de Lava Plage, 2. parking de l'hôtel appartenant à la copropriété des Résidences de Lava, 3. accès à l'arrière de la dune par le passage du troupeau de M. Mancini 4. accès à l'arrière de la dune par le passage aménagé par les usagers des cabanons
Cahier des charges	1. barrière type ONF et chaîne sur le passage du club de plongée: sur la copropriété de Lava Plage parcelle n°349 ou AOT sur le DPM 2. Muret le long du parking et barrière type ONF pour le passage des secours sur la copropriété des Résidences de Lava parcelle n° 561 ou AOT sur le DPM 3. Portail Chez la famille Bianchi parcelle n° 457 4. Cet accès sera bloqué en clôturant la station (action 20)
Coût estimatif	1. barrière : 1600 euros ; chaîne et plots bétons : 500 euros sur le DPM : ? ? ? 2. 115 m muret : 26 000 euros <u>OU</u> blocs 22 500 euros; Barrière type ONF : 1600 euros sur le DPM : ? ? ? 3. portail : 1 000 euros
Financement possible	Contrat Natura 2000
Partenaires envisagés	DIREN, OEC
Maître d'ouvrage	Ayant droit des terrains : 1. Copropriété Lava plage ou titulaire de l'AOT 2. Copropriété Résidences de Lava ou titulaire de l'AOT 3. Famille Bianchi
Maître d'œuvre potentiel	Entreprise des travaux publics

<p>Fiche action 17</p>	<p align="center">Mise en défens de l'ensemble de la station à Linaire jaune : 4. Clôturer la station à Linaire jaune <u>ADM 002</u></p>
<p>N° Natura 2000 des habitats concernés</p>	<p>2120 dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> 2230 pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i></p>
<p>Espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats »</p>	<p><i>Linaria flava sardoa</i></p>
<p>Objectif</p>	<p>Mise en défens de la dune dans l'objectif de laisser l'habitat se reconstituer</p>
<p>Cahier des charges</p>	<p>1. Mise en défens totale : cette action dépend de l'extension du site sur la commune d'Alata pour que l'ensemble de la station soit clôturée : - DPM et Appietto, parcelles 457 à 462, Alata parcelle 1, 2, 446 : mise en place de blocs, plots, ganivelles ou pieux sur la dune tout autour de la station, compte tenu de la présence des cabanons, l'installation du dispositif sera laborieuse et source de conflits au niveau de la parcelle communale et de celle appartenant à Mme Wissmeyer.</p> <p>2. Mise en défens partielle : dans l'attente de l'extension sur Alata, la parcelle appartenant à la famille Bianchi pourra être clôturée afin que cette zone puisse être restaurée (action 21) Parcelle 457</p>
<p>Connexion avec d'autres actions</p>	<p>Suivi patrimonial de la Linaire jaune Mise en défens de la station de la Linaire jaune Information et sensibilisation du public</p>
<p>Coût estimatif</p>	<p>1. Exclos sur la dune par plots en bois bétonnés (760m) : 30 400 euros OU 215 blocs rocheux : 53 700 euros</p> <p>2. 500 m de clôture à bétail : 2000 euros prévoir le remplacement 500 m de clôture 2000 euros</p>
<p>Financement possible</p>	<p>Contrat Natura 2000</p>
<p>Partenaires envisagés</p>	<p>CPIE, DIREN</p>
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Ayant droit des terrains</p>
<p>Maître d'œuvre potentiel</p>	<p>Entreprise des travaux publics</p>

Fiche action 18	Restauration des habitats <u>ADM 002</u>
N° Natura 2000 des habitats concernés	2120 dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> 2230 pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i>
Espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats »	<i>Linaria flava sardoa</i>
Objectif	Revégétaliser la zone de manière à favoriser la Linaire jaune
Situation	<ul style="list-style-type: none"> - Une fois acquise la mise en défens de tout ou partie de la station, la reconquête de l'espace par le végétal pourra être envisagée. - Le conservatoire botanique n'a pas de graines de Linaire jaune de la dune de Lava en stock. Cependant, des graines avaient été semées à l'embouchure du Liamone, les graines actuelles pourraient être récupérées. On pourra effectuer une restauration des habitats pour renforcer la station. - Le sable n'est actuellement plus retenu par la végétation, il faut le retenir « artificiellement » avec des ganivelles.
Cahier des charges	<p><u>Liste des espèces à réintroduire afin de reconstituer l'habitat de la dune et méthode à suivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Polygonum maritimum</i>: bouture en novembre d'une tige semi lignifiée, replanter en automne, - Oyat, <i>Ammophila arenaria</i> : division de touffes en automne ou semis, - <i>Helichrysum italicum</i> : plants ou semis, - <i>Cistus salviifolius</i> : bouture ou semis en automne, - Gatiller et tamaris : bouture, peut être également dans l'aulnaie. <p>- Mise en place de ganivelles.</p>
Connexion avec d'autres actions	Suivi patrimonial de la Linaire jaune Mise en défens de la station de la Linaire jaune Information et sensibilisation du public
Coût estimatif	Revégétalisation : non évaluée 400m de ganivelles : 13 000 euros
Financement possible	Contrat Natura 2000
Partenaires envisagés	Le Conseil Général 2A Partenaires techniques : CBNMP, CEL
Maître d'ouvrage potentiel	Commune d'Alata, ayant droits des terrains
Maître d'œuvre potentiel	A définir

Fiche action 19	Nettoyage manuel des macrodéchets <u>AHC 002</u>
N° Natura 2000 des habitats concernés	2120 dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> 2230 pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i>
Espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats »	<i>Linaria flava sardoa</i>
Objectif	Supprimer les épaves de bateau présentes sur l'arrière plage ainsi que tous les macrodéchets.
Cahier des charges	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'enlèvement des épaves nécessite des moyens techniques, les GENS, une entreprise spécialisée pourront être sollicités. 2. Le ramassage manuel des déchets pourra être le support d'une campagne de sensibilisation du public. La mobilisation du grand public pourra être effectuée par voie de presse. Cette opération se fera pendant un week end.
Connexion avec d'autres actions	Suivi patrimonial de la Linaire jaune Information et sensibilisation du public
Coût estimatif	<ol style="list-style-type: none"> 1. Non évalué 2. encadrement par 2 personnes sur une journée ou plus si nécessaire par an 1000 euros, matériel (gants, sac poubelles...etc)
Financement possible	Contrat Natura 2000
Partenaires envisagés	DIREN, Conseil Général 2A, GENS, CEL, CPIE
Maître d'ouvrage potentiel	Communes d'Appietto et d'Alata
Maître d'œuvre potentiel	CPIE ?

Fiche action 20	Surveillance continue du Faucon pèlerin, <i>Falco peregrinus</i>
Espèce de l'annexe I de la Directive « Oiseaux »	<i>Falco peregrinus</i>
Objectif	Suivre l'évolution de la reproduction du Faucon pèlerin
Cahier des charges	<ul style="list-style-type: none"> - situer précisément l'aire du couple de Faucon pèlerin, - connaître le nombre de jeunes à l'envol, - surveiller la pratique de l'escalade et un éventuel dérangement.
Connexion avec d'autres actions	Information et sensibilisation du public
Coût estimatif	2 demi journées d'observation par an et traitement des données 500 euros par an
Financement possible	FGMN (Fonds de Gestion des Milieux Naturels)
Partenaires envisagés	DIREN, OEC
Maître d'ouvrage	DIREN
Maître d'œuvre potentiel	ornithologue

Fiche action 21	Surveillance continue du Phyllodactyle d'Europe, <i>Phyllodactylus europaeus</i>
Espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats »	<i>Phyllodactylus europaeus</i>
Objectif	Mieux connaître la population de Phyllodactyle
Cahier des charges	Effectuer un suivi tous les 5 ans selon la méthode de l'itinéraire échantillon (Delaugerre, 2002) : prévoir 2 à 4 nuits de comptage sur un itinéraire prédéterminé et marquer tous les individus trouvés et capturés. Les résultats apporteront des informations sur l'effectif estimé par capture – marquage – recapture, sur la structure démographique de l'échantillon (état de santé de la population) et sur une éventuelle apparition d'espèce non indigène.
Connexion avec d'autres actions	Information et sensibilisation du public
Coût estimatif	4 nuits de travail par an et traitement des données 1000 euros par an
Financement possible	FGMN (Fonds de Gestion des Milieux Naturels)
Partenaires envisagés	DIREN, OEC, expert en erpétologie
Maître d'ouvrage	DIREN, OEC
Maître d'œuvre potentiel	CPIE d'Ajaccio

Fiche action 22	Inventaire de la Tortue d’Hermann, <i>Testudo hermanni</i>
Espèce de l’annexe II de la Directive « Habitats »	<i>Testudo hermanni</i>
Objectif	Mieux connaître la population de Tortue d’Hermann
Cahier des charges	<ul style="list-style-type: none"> - estimation des densités de population, - déterminer si la population est reproductrice ou si ce sont des individus échappés de jardin, - faire un suivi annuel de la population
Connexion avec d’autres actions	Information et sensibilisation du public
Coût estimatif	3 journées par an et traitement des données 1500 euros par an
Financement possible	FGMN (Fonds de Gestion des Milieux Naturels)
Partenaires envisagés	DIREN, OEC, expert scientifique
Maître d’ouvrage	DIREN, OEC
Maître d’œuvre potentiel	CPIE d’Ajaccio

Fiche action 23	Réimplantation du Balbuzard pêcheur, <i>Pandion haliaetus</i>
Espèce de l'annexe I de la Directive « Oiseaux »	<i>Pandion haliaetus</i>
Objectif	Réimplantation du Balbuzard pêcheur dans le Golfe de Lava
Cahier des charges	Déplacement du nid artificiel plus au nord qu'il ne l'est actuellement (là où il y aura moins de dérangement) Surveillance du nid artificiel
Connexion avec d'autres actions	Information et sensibilisation du public
Coût estimatif	Déplacement du nid : Surveillance :
Financement possible	Interne au PNRC
Partenaires envisagés	DIREN, OEC
Maître d'ouvrage	PNRC
Maître d'œuvre	PNRC

Fiche action 24	Information et sensibilisation du public ADM 002
N° Natura 2000 des habitats concernés	1240 falaises avec végétation des côtes méditerranéennes 2120 dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> 2230 pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i> 9320 fourré à lentisque et oléastre
Espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats »	<i>Linaria flava sardoa</i> , <i>Phyllodactylus europaeus</i> , <i>Testudo hermanni</i>
Espèce de l'annexe I de la Directive « Oiseaux »	<i>Falco peregrinus</i>
Objectif	Informier et sensibiliser la population sur la richesse naturelle du site
Cahier des charges	<ol style="list-style-type: none"> 1. conception et diffusion d'un panneau d'information format A3 plastifié 2. conception et pose d'un panneau d'information mis en place sur les 2 parking 3. affichage des arrêtés municipaux 4. information sur la restauration de la dune par petits panneaux plastifiés 5. animation auprès des classes d'Alata et d'Appietto avec le CPIE dans le cadre de projets pédagogiques et à l'occasion des cours de voile
Connexion avec d'autres actions	Mise en défens de la station de Linaire jaune Tous les suivis patrimoniaux Nettoyage manuel des macrodéchets
Coût estimatif	<ol style="list-style-type: none"> 1. réalisé 2. environ 800 euros par panneau et prévoir le travail de pose 3. 4. prévoir une dizaine d'affichettes 5. déjà réalisé en 2004, à refaire avec 4 classes : 4 demi journée 500 euros
Financement possible	<ol style="list-style-type: none"> 1. déjà réalisé 2. contrat Natura 2000 3. contrat Natura 2000 4. contrat Natura 2000 5. FG MN titre IV
Partenaires envisagés	DIREN, OEC, Ecoles d'Alata et d'Appietto
Maître d'ouvrage	DIREN, OEC
Maître d'œuvre potentiel	CPIE d' Ajaccio

Fiche action 25	Nouvelle organisation du Golfe de Lava
N° Natura 2000 des habitats concernés	2120 dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> 2230 pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i>
Espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats »	<i>Linaria flava sardoa</i>
Objectif	Mettre en place une nouvelle organisation du Golfe de Lava
Situation	En saison estivale, le Golfe de Lava subit une forte pression touristique, le stationnement est anarchique et des habitudes se sont créées quant à l'utilisation de la plage comme terrain de jeu et lieu de passage des véhicules à moteur. Une réorganisation semble indispensable afin de préserver le milieu et son attrait touristique.
Cahier des charges	<ol style="list-style-type: none"> 1. étude paysagère 2. concertation entre les communes, la CAPA, la DIREN et l'animateur du site afin de déterminer les aménagements possibles, montage du dossier financier 3. désignation d'un maître d'ouvrage 4. réalisation des aménagements
Connexion avec d'autres actions	
Coût estimatif	<ol style="list-style-type: none"> 1. réalisée (9000 euros) 2, 3, 4. à déterminer
Financement possible	<ol style="list-style-type: none"> 1. DIREN 2, 3. à déterminer 4. estimation d'environ 1 000 000 euros
Partenaires envisagés	Communes d'Alata et d'Appietto, CAPA, DIREN
Maître d'ouvrage potentiel	?
Maître d'œuvre potentiel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bureau d'étude spécialisé 2, 3, 4. ?

BIBLIOGRAPHIE

* références utilisées dans le texte

AGENC. 1985. Propositions d'aménagement et de gestion des Iles Sanguinaires. 38 pp.

* AGENC. 1997. Protection – Gestion et valorisation des Sanguinaires. Conseil Général de Corse du Sud, Direction de l'Environnement. 107 pp.

AGENC, GOJON. 1998. Cap sur la Parata : Projet pour la protection, la réhabilitation, la valorisation et la gestion du site de la Parata.

* Anonyme. Non daté. Opération Grand Site Pointe de la Parata – Iles Sanguinaires, Programmes d'action et fiches actions. Ville d'Ajaccio et Département de la Corse du Sud.

ATEN. 1998. Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. 144 pp.

* BRETIGNY A. 2000 - Etude préalable à la mise en place d'une opération Grand Site Pointe de la Parata - Iles Sanguinaires. DESS Université de Corse/ Max Consultant.

* CASANOVA JB, FERACCI E, DAMIANI D, FAVREAU P, CORNET F. 2003. Etude des pratiques pastorales de la micro région nord d'Ajaccio, Communes d'Ajaccio, Alata, Appietto, Calcatoggio et Villanova. ODARC- service pastoralisme et prévention des incendies. 213pp.

DELAUGERRE M, CHEYLAN M. 1992. Atlas de répartition des Batraciens et Reptiles de Corse. Parc Naturel Régional de Corse, Ecole Pratique des Hautes Etudes. Pampelune, Espagne, 128pp.

* DELAUGERRE M. 2002. Le Phyllodactyle d'Europe sur l'île de Port-Cros, réflexion pour la mise au point d'un protocole de suivi des populations. Parc National de Port-Cros. 13pp.

* Direction Départementale de l'Équipement de la Corse du Sud, Direction Régionale de l'Environnement, Ministère de l'Agriculture et de la pêche. 2004. Atlas Loi Littoral, Fiches descriptives et documents graphiques.

DIREN. 2002a. DOCOB du Site FR 9400604 Station d'*Anchusa crispa* de Canella. Opérateur : Max Consultant. 66pp.

DIREN. 2002b. Fiche C : fiche de synthèse pour une proposition de site Natura 2000 par la préfecture de Corse du sud .N° FR9400595 Lava Sanguinaires Pelusella.

* DIREN. 2003a. Reproduction du Goéland leucophée (*Larus cachinnans michaelis*) dans le Golfe d'Ajaccio (Isula Piana, Iles Sanguinaires, Aspretto) en 2003. 6 pp.

DIREN. 2003b. DOCOB du site FR 9400594 Site à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanèse et des plages d'Olmeto. Opérateur : Conservatoire Régional des sites de Corse, Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse. 89pp.

* DIREN. 2004a. Comptage de la population nicheuse de Cormoran huppé de Méditerranée (*Phalacrocorax aristotelis desmareti*) sur la Zone de Protection Spéciale des Iles Sanguinaires / Ajaccio en 2004. 7 pp.

* DIREN. 2004b. DOCOB du site FR 9410096 Zone de Protection Spéciale des Iles Sanguinaires. Opérateur : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement d'Ajaccio. 38 pp.

* ERBA BARONA PAYSAGE. 2004. Aménagement paysager du Golfe de Lava, Avant projet sommaire. DIREN de Corse. 35 pp.

GAMISANS J. 1991. La végétation de la Corse, complément au prodrome de la flore corse. Conservatoire et jardin botaniques, ville de Genève. 391 pp.

GAMISANS J, MARZOCCHI JF. 1996. La flore endémique de la Corse. Edisud. 208 pp.

* GANTEAUME A, BONHOMME P, RUITTON S, VERLAQUE M, BOUDOURESQUE CF. 2004. Etat des lieux et potentialités du milieu marin autour des îles Sanguinaires (Corse du Sud). Contrat GIS Posidonie et Association des Amis du Parc de Corse. GIS Posidonie publ. : 1-60.

* GRISONI. 2001. Le réseau Natura 2000 et sa mise en œuvre à travers un exemple Corse. DEUST GEN Aix Marseille III. 25 pp.

* JACQUEMIN S. DIREN 2003. Suivi de la Patelle géante dans le Golfe d'Ajaccio- Mémoire de maîtrise de biologie Université de Corse. 30pp.

* Ministère de l'Environnement. 1994. l'application de la « loi relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels (loi n° 91-2 du 3 janvier 1991). Ed. Poli et Associés. 37 pp.

* Office de l'Environnement de Corse. 2000. Atlas des principales données environnementales. 147 pp.

* PARADIS G. 2001. Etude des habitats du site Natura 2000 SPN N°595 Lava Sanguinaires Pelusella.

* PARADIS G, LORENZONI C. 1995. Impact des oiseaux marins nicheurs sur la dynamique de la végétation de quelques îlots satellites de la Corse (France). Colloque Phytosociologiques. 24 : 393 – 431.

PARADIS G, PIAZZA C. 1992. Description de la végétation littorale des parties sableuses et graveleuses du fond du Golfe de Lava (Corse). Bulletin de la Société Botanique du Centre – Ouest, Nouvelle série. 23 : 111 – 138.

* PARADIS G, PIAZZA C. 2003a. Effectifs de l'endémique rare et protégée *Linaria flava* (Poiret) Desf. subsp. *sardoa* (Sommier) A. Terracc. dans ses stations de la Corse du Sud en 2002 et 2003. J. Bot. Soc. Bot. France 23 : 43-55.

PARADIS G, PIAZZA C. 2003b. Végétation et flore de l'archipel des Sanguinaires et de la presqu'île de la Parata (Ajaccio, Corse). Société Botanique du Centre Ouest. 34 : 65-136.

PARADIS G, PIAZZA C. 2003c. L'espèce protégée *Succowia balearica* (Brassicaceae) en Corse : répartition et divers types de stations. Société Botanique du Centre Ouest. 34 : 177-198.

LISTE DES SIGLES

AGENC : Agence pour la Gestion des Espaces Naturels de la Corse

AOT : Autorisation d'Occupation Temporaire

ASTERE : Association Scientifique de Travaux, Etudes et Recherches sur l'Environnement

CAPA : Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

CBNMP : Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles

CEL : Conservatoire de l'Espace Littoral

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels de Corse

CG2A : Conseil Général de Corse du Sud

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DOCOB : Document d'Objectifs

DPM : Domaine Public Maritime

FGMN : Fonds de Gestion des Milieux Naturels

GENS : Gardes des Espaces Naturels Sensibles

IUCN : Union mondiale pour la nature

OEC : Office de l'Environnement de la Corse

OGS : Opération Grand Site

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF : Office National des Forêts

PNRC : Parc Naturel Régional de Corse

pSIC : Proposition de Sites d'Importance Communautaire

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ANNEXES

1. Formulaire standard de données
2. Liste des membres du Comité de pilotage
3. Procès verbaux des 3 comités de pilotage et des différents groupes de travail
4. Calendrier du DOCOB
5. Courrier de proposition d'extension en zone marine et réponses obtenues
6. Courrier de recommandations de Mlle Hugot, botaniste du CBNMP
7. Procès verbal du Comité de pilotage de l'OGS
8. Arrêté municipal d'interdiction de circulation sur la dune pris par les communes d'Alata et d'Appietto
9. Panneau d'information A3